



# ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

## *RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2025*

# **SOMMAIRE**

## **PREAMBULE**

### **I. LE BUDGET PRINCIPAL**

#### **A. Le contexte économique**

- a. Situation internationale
- b. Situation nationale
- c. Le contexte des finances publiques au niveau national
- d. La loi de finances pour 2025 : un parcours inédit

#### **B. Les orientations budgétaires**

- a. Analyse rétrospective
- b. Les orientations pour 2025
- c. Les relations avec l'intercommunalité

#### **C. Les ressources humaines**

- a. Structure des effectifs – évolution de 2020 à 2025
- b. Répartition de l'effectif par filière au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- c. Répartition par quotité de travail au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- d. Répartition par sexe et par catégorie au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- e. La pyramide des âges
- f. Les dépenses de personnel
- g. Evolution de certains éléments de la masse salariale
- h. La durée effective du travail
- i. Les avantages en nature
- j. Evolution prévisionnelle pour 2025

#### **D. La structure de la dette**

- a. Le profil de l'encours de la dette
- b. L'évolution de l'encours de la dette
- c. La prospective de l'évolution de la dette en 2025
- d. Un désendettement massif entre 2020 et 2024
- e. La capacité de désendettement
- f. La projection de l'extinction de la dette

### **II. LA BASE NAUTIQUE LES ISSAMBRES (SPIC)**

#### **A. Le contexte actuel et rétrospectif**

#### **B. Les ressources humaines**

#### **C. Les orientations 2025**

### **III. L'OFFICE DE TOURISME (EPIC)**

#### **A. Rétrospective 2024**

- a. Fréquentation des points d'accueil
- b. Fréquentation de la destination
- c. Ressources humaines
- d. Commercialisation

#### **B. Perspectives et plan d'actions prévisionnel 2025**

#### **C. Evolution de la situation financière**

- a. Les dépenses de fonctionnement
- b. Les dépenses d'investissement
- c. Les recettes de fonctionnement

### **IV. LES CAVEAUX**

## **PREAMBULE**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'Orientation Budgétaire est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville, notamment par la présentation d'une analyse rétrospective.

Le DOB a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'Assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur les projets de leur collectivité.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB fait l'objet d'une transmission au Préfet du département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il doit également faire l'objet d'une publication.

Cette première étape du cycle budgétaire est donc un élément essentiel de la communication financière de la commune.

A titre liminaire, il convient d'indiquer que le budget 2025 s'attachera à répondre au mieux aux attentes de la population roquebrunoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et à la situation financière locale.

Ce projet est également élaboré en tenant compte de certaines mesures prévues par la loi de finances pour 2025, approuvée début février après un parcours inédit et chaotique.

# I. LE BUDGET PRINCIPAL

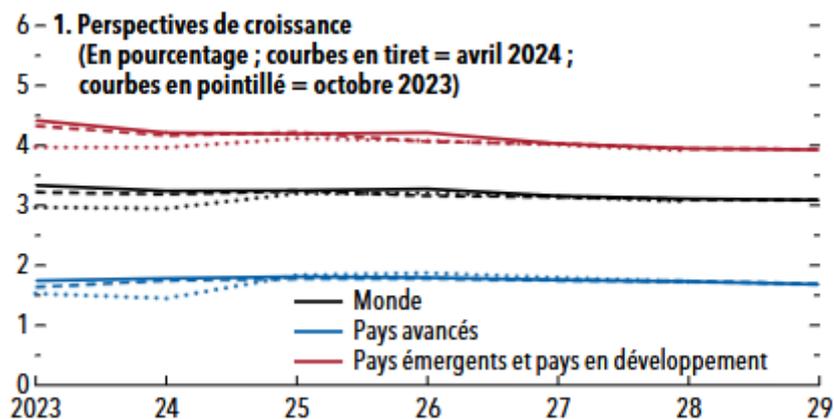
## A. Le contexte économique

### a. Situation internationale

En 2025, la croissance mondiale devrait augmenter pour atteindre +3,4 %, et rattraper ainsi sa moyenne d'avant la crise sanitaire (calculée sur la période 2015- 2019) sous l'effet du desserrement monétaire et de l'accélération du commerce mondial. La révision à la hausse par rapport au printemps (+0,2 pt) reflète en particulier un ralentissement de l'activité aux États-Unis et en Chine moins importante qu'annoncée.

Les pays émergents dans leur ensemble devraient rester le premier moteur de la croissance mondiale et retrouver leur niveau de croissance pré-crise en 2025 (à +4,4 %) tandis que l'activité dans les pays avancés devrait rester en deçà (+1,8 % en 2025 contre +2,2 %).

**Graphique 1.12. Perspectives de croissance**



Le commerce mondial en biens rebondit en 2024 (+2,0 % après -1,3 % en 2023), mais progresse moins rapidement que l'activité, en raison d'une demande en biens d'investissement (intensifs en échanges commerciaux) ralentie par les effets du resserrement monétaire et à cause des tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. En 2025, la croissance du commerce de biens (+4,0 %) devrait dépasser celle de l'activité, reflétant un rattrapage des échanges après la baisse de 2023 et la progression limitée de 2024.

Aux États-Unis, la croissance reste forte en 2024 (+2,5 %), puis devrait baisser en 2025 (+1,9 %), alors que l'inflation continuera de refluer pour atteindre la cible de 2 % de la FED (réserve fédérale des États-Unis – équivalente de la Banque Centrale Européenne (BCE)) fin 2025. Le ralentissement de l'activité en 2025 devrait traduire celui de la consommation des ménages, dû à l'épuisement de la sur-épargne accumulée pendant la crise sanitaire et au ralentissement du marché du travail. L'investissement des entreprises devrait rester dynamique, porté en particulier par les plans IRA (Inflation Reduction Act) et CHIPS (Creating Helpful Incentives to Produce Semiconductors) : ils avaient permis en 2023 une augmentation de l'investissement en construction dans l'industrie (création et extension d'usines) et se traduiraient à l'horizon 2025 par une hausse de l'investissement en équipement. L'investissement serait également soutenu par les dépenses dans

l'intelligence artificielle et, aussi bien du côté des entreprises que des ménages, par l'amélioration progressive des conditions de financement.

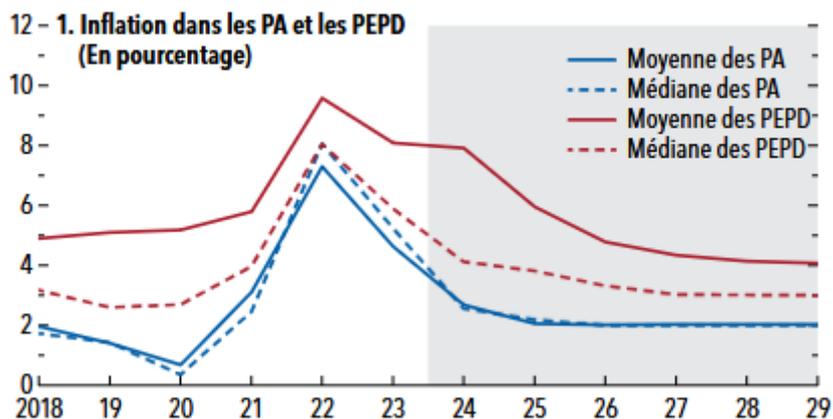
Après avoir été faible en 2023, à +0,5 %, la croissance en zone euro serait un peu plus allante en 2024 (à +0,8 %) grâce à la baisse de l'inflation et à la dynamique du marché du travail, qui soutiennent les revenus réels et la consommation des ménages. En 2025, l'activité devrait s'accélérer davantage (+1,4 %), à la faveur du desserrement monétaire, d'un reflux, encore timide, du taux d'épargne, et de la grande vigueur de la demande extérieure. L'inflation devrait continuer de baisser, passant en deçà de +2,0 % courant 2025.

En Chine, la croissance devrait s'établir à +5,0 % en 2024 et à +4,6 % en 2025, après +5,2 % en 2023. En 2024, la croissance est soutenue par des exportations dynamiques et par un soutien budgétaire, notamment à l'industrie manufacturière, qui permettent d'atteindre la cible annoncée par les autorités « autour de 5,0 % ».

Le principal aléa sur le scénario reste lié aux tensions géopolitiques. Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, ainsi que les tensions en mer de Chine, demeurent des sources majeures de risque pour l'économie mondiale. Ils n'ont pour l'instant pas empêché un reflux du prix des matières premières (y compris le pétrole), les cours se situant actuellement à un niveau sensiblement plus bas que le cours, conventionnellement gelé, retenu (le baril de Brent s'élève en moyenne à 71 \$ la semaine du 9 septembre 2024), mais les tensions sont susceptibles de perturber le commerce mondial de manière significative : une brusque hausse du prix du pétrole ou un regain de tensions sur le trafic maritime en 2025 affecteraient significativement à la baisse le scénario économique international.

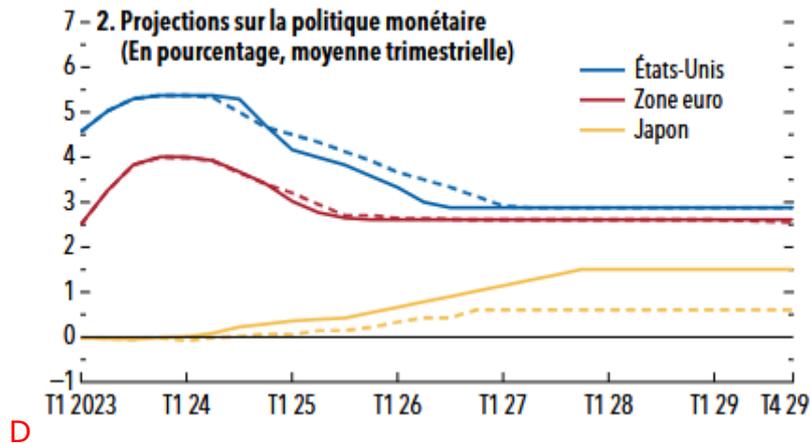
Même s'il est encore possible que le chemin de la stabilité des prix comporte des cahots, l'inflation globale devrait encore ralentir au niveau mondial et passer d'une moyenne de 6,7 % en 2023 à 5,8 % en 2024, avant de s'établir à 4,3 % en 2025, dans le scénario de référence. Les pays avancés (**PA**) devraient connaître une désinflation plus rapide — baisse de 2 points de pourcentage de 2023 à 2024, puis stabilisation autour de 2 % en 2025 — que les pays émergents et pays en développement (**PEPD**), où l'inflation devrait passer de 8,1 % en 2023 à 7,9 % en 2024, avant de ralentir plus fortement pour s'établir à 5,9 % en 2025.

### Graphique 1.13. Perspectives d'inflation



Les marchés financiers, particulièrement volatils durant l'été 2024, restent un facteur de risque : le secteur financier pourrait être mis sous pression en cas de correction brutale

des marchés (sur les valeurs technologiques par exemple) et les économies émergentes demeurent vulnérables à des sorties de capitaux liées à une perte de confiance des investisseurs.



Enfin, le réchauffement climatique implique une intensification des événements climatiques extrêmes, qui affectent déjà négativement les économies, en particulier les économies émergentes.

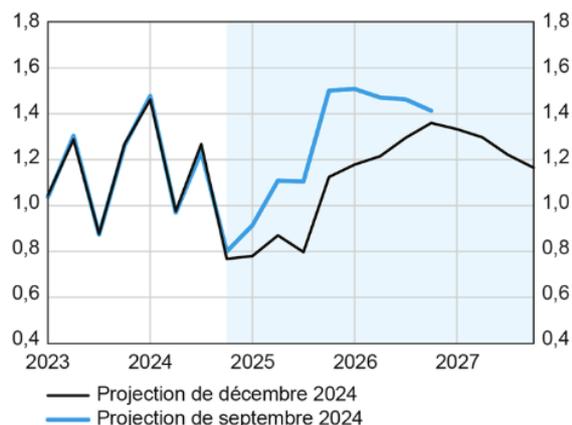
#### b. Situation nationale

En 2025, l'économie française continuera de croître à un rythme assez faible, de l'ordre d'un quart de point par trimestre, soit 0,9 % en moyenne annuelle. La demande intérieure sera en effet affectée non seulement par les mesures de consolidation budgétaire, mais aussi par le contexte d'incertitude qui les entoure. De ce fait, la consommation des ménages accélérerait seulement modérément après avoir connu une croissance atone en 2024. La contribution de l'investissement privé resterait négative, mais nettement moins qu'en 2024. La contribution du commerce extérieur à la croissance serait toujours positive, mais moindre qu'en 2024 en raison d'une normalisation des importations après une période de recul marqué.

La reprise serait décalée de 2025 à 2026. La croissance du PIB est inchangée pour 2024, mais plus faible en 2025 et 2026.

### **Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre**

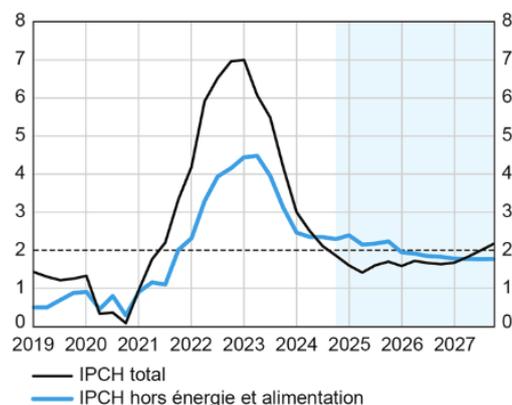
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



En 2025, l'inflation diminuerait de nouveau pour s'établir à 1,6 % en moyenne annuelle, après 2,4 % en 2024. Ce recul s'expliquerait en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie (baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année, prix du baril à 68 euros selon les hypothèses techniques tirées des marchés à terme, contre 76 euros en 2024). L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue à 2,2 %, après 2,4 % en 2024, du fait du recul progressif tout au long de l'année de l'inflation des services permis par la normalisation du rythme d'évolution des salaires.

### Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

En 2024, le solde public devrait atteindre - 6,1 % du PIB, après - 5,5 % en 2023. Cette nouvelle dégradation de la situation budgétaire résulterait à la fois de prélèvements obligatoires moins dynamiques que le PIB, du fait notamment de la composition de la croissance (tirée par les exportations et la consommation publique), de dépenses primaires (hors crédit d'impôt) plus dynamiques que le PIB et d'une hausse de la charge d'intérêts en points de PIB.

À ces aléas internes s'ajoutent les risques géopolitiques. La guerre en Ukraine, la situation au Proche-Orient ou en mer Rouge constituent toujours des foyers d'instabilité pouvant aggraver les pressions sur les prix du pétrole et du gaz et les coûts du transport maritime, induisant un aléa à la hausse sur l'inflation et à la baisse sur l'activité.

### POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

#### c. Le contexte des finances publiques au niveau national

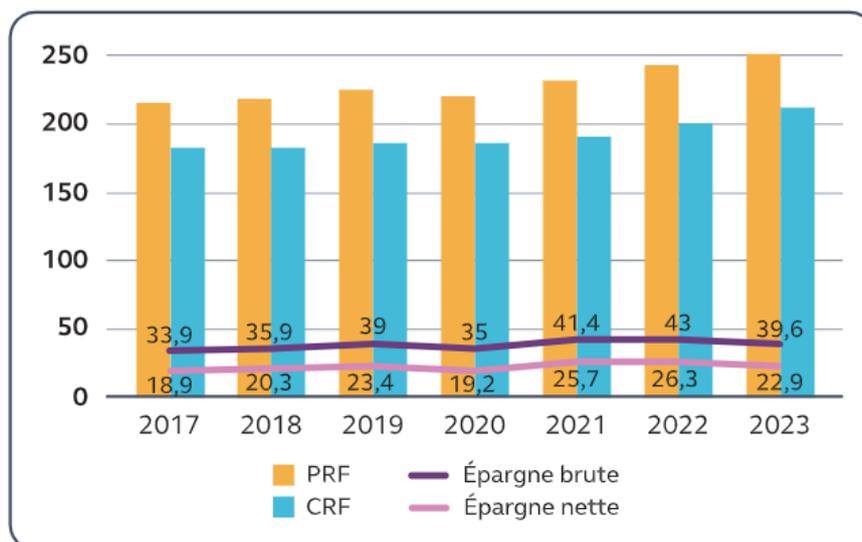
Dans son rapport sur les finances publiques locales de 2023, la Cour des Comptes avait estimé que la situation financière des collectivités territoriales et de leurs groupements (établissements publics de coopération intercommunale ou intercommunalités et

syndicats) avait été particulièrement favorable en 2022. Toutes les catégories d'entités locales avaient vu, à des degrés divers, leur situation s'améliorer cette même année.

La situation financière des communes et des intercommunalités a continué à s'améliorer (+ 1,2 Md€ d'épargne brute et + 1,4 Md€ d'épargne nette des remboursements d'emprunts). En revanche, celle des régions est en repli (- 0,4 Md€ et - 0,5 Md€) et celle des départements s'est dégradée (- 4,7 Md€ dans les deux cas à périmètre constant).

La somme de ces évolutions divergentes se traduit par une baisse globale de l'épargne des collectivités (- 3,9 Md€ pour l'épargne brute et - 3,8 Md€ pour l'épargne nette à périmètre constant).

Épargnes brute et nette des collectivités entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

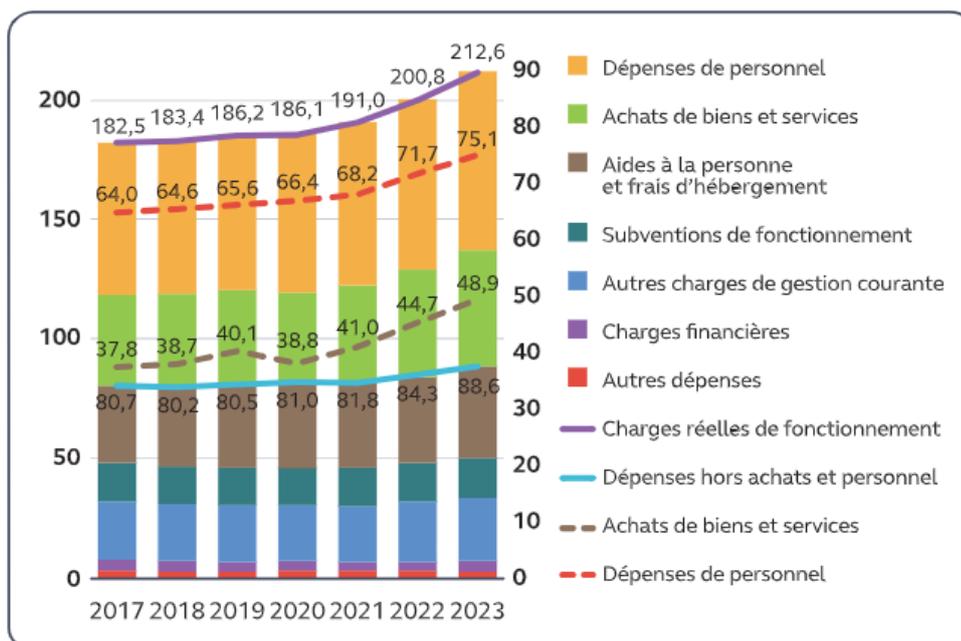
PRF : produits réels de fonctionnement ; CRF : charges réelles de fonctionnement.

Les produits de fonctionnement des communes et des intercommunalités du « bloc communal » ont vivement progressé (+ 5,8 %).

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties a fortement augmenté sous l'effet de la revalorisation des bases (valeurs locatives cadastrales) en fonction de l'inflation constatée et de hausses de taux d'imposition par les communes qui, sans avoir été plus fréquentes, ont eu une incidence plus forte sur les recettes qu'en 2022. Si le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est sans commune mesure avec celui de la taxe d'habitation sur les résidences principales, supprimée, il est de plus en plus mobilisé par les communes, par la voie de hausses de taux et de majorations d'impôt. Les recettes tarifaires et domaniales du « bloc communal » sont par ailleurs restées dynamiques.

Les dépenses de fonctionnement ont accéléré (+ 6,1 % à périmètre constant contre + 5 % en 2022 à périmètre constant) en raison notamment des effets toujours puissants, directs comme indirects, de l'inflation sur les dépenses : hausse du prix des achats de biens et services (en particulier eau, énergie, chauffage et aliments) ; indexation sur l'inflation des prestations sociales ; augmentation de la charge en intérêts de l'endettement financier sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt ; hausses salariales.

## Charges réelles de fonctionnement des collectivités, à périmètre courant, entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

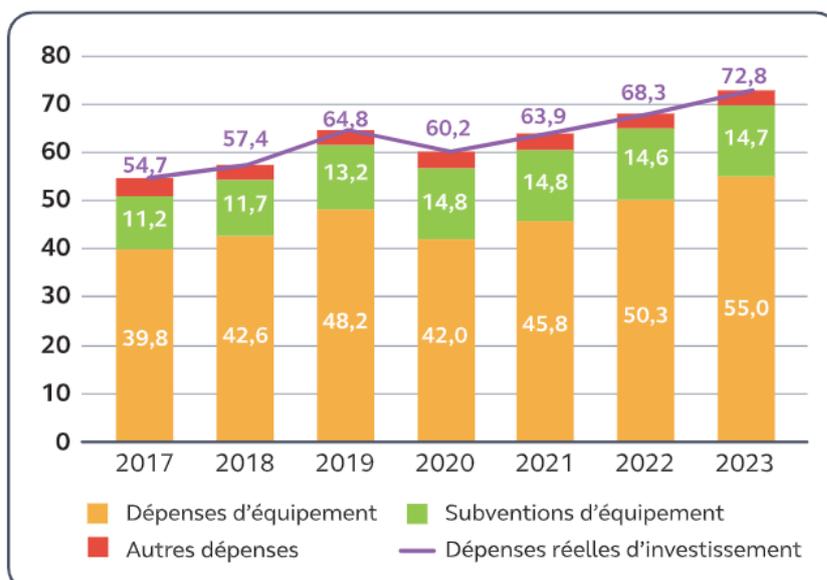
Lecture : les courbes hachurées montrent l'évolution des dépenses de personnel et d'achats (échelle de droite).

La hausse des dépenses de rémunération (+ 4,7 %) traduit notamment l'incidence de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+ 1,5 point au 1<sup>er</sup> juillet 2023, qui s'ajoute à l'effet report sur 2023 de la hausse de + 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022) et d'autres mesures salariales (basses rémunérations) décidées par l'État.

Malgré la chute de leur épargne, les collectivités ont continué à investir.

Ainsi, leurs dépenses d'investissement ont de nouveau fortement augmenté (+ 4,5 Md€, soit + 6,6 %).

## Dépenses d'investissement des collectivités entre 2017 et 2023 (en Md€)



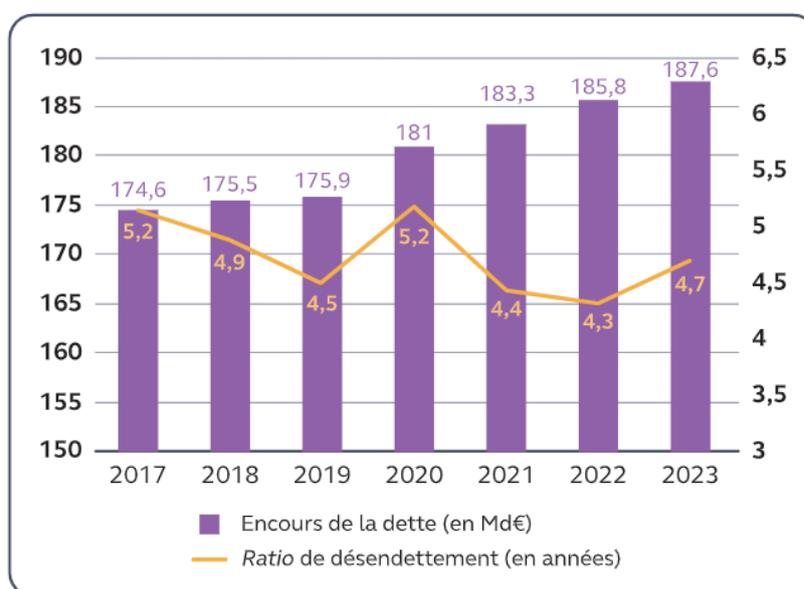
Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Pour l'essentiel, la hausse des dépenses d'investissement n'a pas été financée par un recours accru à l'emprunt, car la hausse des taux d'intérêt rendait ce dernier plus coûteux.

Le montant de l'endettement financier des collectivités a donc peu évolué par rapport à 2022 (près de 188 Md€ contre près de 186 Md€). Les collectivités en maîtrisent l'évolution. Au cours des années récentes, et y compris en 2023, il a diminué par rapport à la richesse nationale (à 6,7 % du PIB fin 2023)

La durée théorique de remboursement des dettes financières par l'épargne brute s'est détériorée en raison de la chute de l'épargne brute. À 4,7 années, cette durée demeure cependant parfaitement soutenable. Dans le détail, **elle s'élève à 4,5 années pour le « bloc communal »**, à 4,2 années pour les départements et à 6,1 années pour les régions. Ces niveaux restent notablement inférieurs aux seuils d'alerte.

Endettement financier (en Md€) et ratio de désendettement (en années) des collectivités entre 2017 et 2023



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

N'ayant pas été couverte par l'endettement, la hausse des dépenses d'investissement a été financée par un prélèvement sur le fonds de roulement, qui s'est traduit par une réduction du solde excédentaire du compte courant des collectivités au Trésor (-4,6 Md€). Ce dernier avait fortement augmenté au cours des années récentes. Malgré sa diminution, il continue à s'établir fin 2023 à un niveau plus élevé qu'à fin 2020.

Entre un endettement maîtrisé et un compte courant au Trésor toujours élevé, la situation financière globale des collectivités en 2023 n'inspire pas d'inquiétude.

#### d. La loi de finances pour 2025 : un parcours inédit

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée Nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de réduire le déficit public à 5 % du PIB en 2025.

Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'Etat de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, le nouveau Premier Ministre, François Bayrou avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre 2024 et reprendre les débats après leur arrêt en décembre, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

Le projet de loi de finances pour 2025, adopté le 6 février, ambitionne de réduire le déficit public à 5,4 % du PIB.

S'il est jugé « moins brutal » que ce qui était annoncé initialement pour les collectivités, elles devront tout de même endurer une ponction de 2,2 milliards d'euros sur leurs recettes, soit un peu moins de la moitié de l'effort de 5 milliards d'euros originel qui leur était demandé.

Cette contribution se décompose en deux mesures : le gel de la TVA et la mise en place d'un dispositif de mise en réserve d'un milliard d'euros, appelé « *dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales* »

Ce dernier ciblera environ 2 000 collectivités, en ponctionnant les recettes des communes et EPCI pour 500 millions d'euros, des départements pour 220 millions d'euros et des régions pour 280 millions d'euros.

A cet effort demandé aux collectivités s'ajoute une baisse drastique du Fonds vert qui va passer de 2,5 milliards à 1,15 milliards d'euros.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera revalorisée de 150 millions d'euros, mais sera compensée par une diminution équivalente de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sera, quant à elle, préservée cette année.

Les cotisations employeurs à la CNRACL augmenteront de 12 points sur quatre ans, à raison de 3 points supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Cette mesure, qui pèsera lourdement sur les budgets des collectivités, s'applique dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour pallier à certaines difficultés financières, les départements pourront relever de 4,5 % à 5 % le plafond des droits de mutation à titre onéreux pour 3 ans. Les régions pourront voter un versement mobilité jusqu'à 0,15 % de la masse salariale des entreprises de onze salariés et plus.

Reste en suspens l'abaissement à 25 000 euros du seuil de la franchise de TVA, fixé jusqu'alors à 37 500 € pour les prestations de services, qui risque de soumettre à cette taxe certaines activités des collectivités générant de faibles recettes.

A ce stade, cette mesure fait l'objet d'une concertation et pourrait être ajustée.

## B. Les orientations budgétaires

### a. Analyse rétrospective

L'analyse rétrospective des données budgétaires se limite aux 4 dernières années, soit de 2021 à 2024 et s'opère en comparaison de chiffres à périmètre constant.

<b>RETROSPECTIVE 2021-2024</b>				
Analyse	2021	2022	2023	2024
Recettes de gestion courante	31 544 491,65 €	33 026 004,81 €	34 391 725,06 €	37 432 397,34 €
Dépenses de gestion courante	22 875 445,87 €	24 290 259,97 €	26 461 998,77 €	27 896 487,68 €
<b>Epargne de gestion</b>	<b>8 669 045,78 €</b>	<b>8 735 744,84 €</b>	<b>7 929 726,29 €</b>	<b>9 535 909,66 €</b>
Résultats financiers	-929 077,03 €	-847 947,66 €	-882 382,56 €	-760 723,68 €
Résultats exceptionnels	281 459,85 €	414 623,00 €	593 278,96 €	105 099,03 €
Résultats des provisions	-415 809,97 €	-436 129,57 €	-301 069,13 €	-109 137,61 €
<b>Epargne brute</b>	<b>7 605 618,63 €</b>	<b>7 866 290,61 €</b>	<b>7 339 553,56 €</b>	<b>8 771 147,40 €</b>
Remboursement du capital de la dette	4 035 808,19 €	4 081 978,68 €	4 233 193,98 €	4 160 402,36 €
<b>Epargne nette (autofinancement net)</b>	<b>3 569 810,44 €</b>	<b>3 784 311,93 €</b>	<b>3 106 359,58 €</b>	<b>4 610 745,04 €</b>
Dépenses réelles d'investissement	7 344 623,19 €	7 523 719,06 €	9 110 799,28 €	13 158 611,59 €
Recettes réelles d'investissement	4 188 200,78 €	7 513 190,88 €	6 411 939,12 €	5 337 768,38 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>3 156 422,41 €</b>	<b>10 528,18 €</b>	<b>2 698 860,16 €</b>	<b>7 820 843,21 €</b>
Emprunts nouveaux	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>413 388,03 €</b>	<b>3 773 783,75 €</b>	<b>407 499,42 €</b>	<b>-3 210 098,17 €</b>
Résultat de fonct de l'exercice N au 31/12	12 696 262,85 €	14 581 761,63 €	16 486 877,12 €	19 792 725,89 €
Encours de dette au 31/12	39 826 359,51 €	37 232 693,47 €	33 011 186,85 €	28 850 769,05 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>5,24</b>	<b>4,73</b>	<b>4,50</b>	<b>3,29</b>

#### ❖ **Les recettes de gestion courante**

✓ Les recettes de gestion courante évoluent essentiellement grâce à la dynamique des bases de fiscalité et à la mise en œuvre de la majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés instaurée en 2023.

Après une revalorisation des bases de 7,1 % en 2023, les bases de fiscalité ont progressé de 3,2 % en 2024, soit à un niveau quasi équivalent à 2022.

Elles étaient restées quasi stables en 2021.

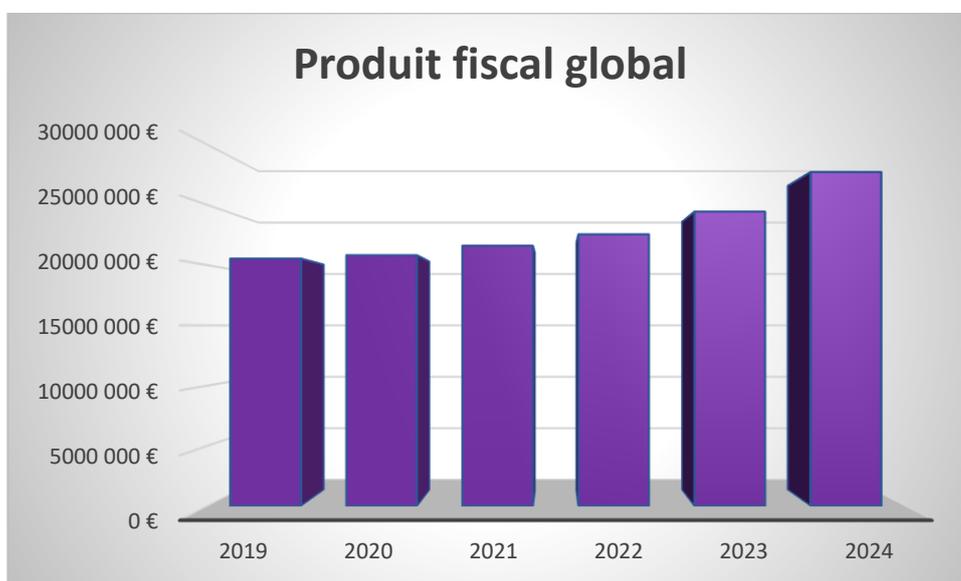
## Les bases de fiscalité

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2021-2024 en %
Taxe d'habitation (hors résidences principales)	32 460 351 €	34 379 817 €	36 551 520 €	36 733 000 €	13,16%
Taxe foncière (bâti)	43 945 000 €	45 985 000 €	49 708 000 €	52 300 000 €	19,01%
Taxe foncière (non bâti)	502 400 €	513 100 €	557 100 €	570 000 €	13,46%
<b>Total</b>	<b>76 907 751 €</b>	<b>80 877 917 €</b>	<b>86 816 620 €</b>	<b>89 603 000 €</b>	<b>16,51%</b>

L'analyse permet de mettre en évidence une revalorisation moyenne des bases de l'ordre de 16,51 % sur la totalité de la fiscalité locale entre 2021 et 2024.

Le produit fiscal global a, quant à lui, évolué de 35,08 % sur la période de 2019 à 2024. En 2024, il a progressé de 13,51 % par rapport à 2023, sous l'effet de la majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Hormis cette majoration, les taux de base sont inchangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2019-2024 en %
Produit fiscal global	20 548 517 €	20 823 608 €	21 621 072 €	22 560 111 €	24 452 496 €	27 756 456 €	35,08%



Pour 2025, la municipalité souhaite alléger la pression fiscale des ménages et prévoit une diminution des taux communaux de la fiscalité de 3 %, diminution supérieure à l'évolution prévisionnelles des bases.

En effet, après avoir progressé trois années de suite de plus de 3%, les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront revalorisées de 1,71 % en 2025. Un taux plus faible qui s'explique par le ralentissement de l'inflation.

- ✓ Les produits d'utilisation du domaine sont stables depuis 2022 et constituent une recette non négligeable pour la commune, de l'ordre de 1,5 M€ annuellement. Ils se répartissent de la manière suivante, par type de domaine :

	2022	2023	2024
Concessions aux cimetières	45 356,02 €	63 520,01 €	<b>77 236,33 €</b>
Occupation du domaine public	21 645,62 €	43 228,14 €	<b>31 292,18 €</b>
Services à caractère culturel	59 081,30 €	71 407,72 €	<b>65 269,20 €</b>
Services à caractère sportif	12 076,50 €	16 312,30 €	<b>12 884,50 €</b>
Services à caractère de loisirs	527 405,85 €	587 508,38 €	<b>541 228,02 €</b>
Services à caractère de restauration scolaire	568 498,22 €	665 810,62 €	<b>612 053,77 €</b>
Location de salles et concessions portuaires	128 022,08 €	137 900,65 €	<b>146 414,45 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 364 107,59 €</b>	<b>1 587 710,82 €</b>	<b>1 488 402,45 €</b>

Il n'est pas envisagé une revalorisation des tarifs pratiqués pour l'année 2025.

- ✓ L'attribution de compensation versée en 2024 par ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION est stable, aucun transfert de compétences n'ayant été opéré, et reste fixée à 1 650 187,51 €.
- ✓ La taxe sur l'électricité : l'article 54 de la loi de finances pour 2021 a supprimé les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) directement perçues par les collectivités pour les intégrer progressivement à la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Dans ce cadre, il était prévu que les nouvelles mesures s'appliquent à la part communale à partir de 2023.

Dorénavant, la gestion et le recouvrement de la TICFE sont transférés à la Direction Générale des Finances Publiques. Les communes perçoivent une part de la TICFE, reversée par la DGFIP, dénommée « *accise sur l'électricité* ».

Le montant attribué à chaque commune correspond au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2.

En application de ces nouvelles mesures, la recette 2024 a subi une baisse de 21,67 % entre 2023 et 2024, ce qui représente une somme de - 206 000 €.



- ✓ Les mesures prises par le gouvernement en matière de contribution au redressement des comptes publics entrées en vigueur depuis 2015 ont très largement impacté les recettes de la collectivité.

DGF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2014-2024 en %
	2 460 105 €	1 878 122 €	1 336 372 €	932 739 €	944 610 €	936 207 €	
	2020	2021	2022	2023	2024		
	902 328 €	850 011 €	763 336 €	704 993 €	718 067 €		

Les dotations de l'Etat à la commune (DGF) ont diminué de 70,81 % en 10 ans, ce qui représente une perte de recettes de plus de 1,742 M€.

Pour notre commune, la DGF, après une diminution de 197 k€ entre 2020 et 2023, **a très légèrement progressé en 2024.**

- ✓ L'article 243 de la loi de finances pour 2024 a modifié et élargi le périmètre d'éligibilité de la dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales. Celle-ci s'intitule désormais « *dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales* ». Elle est destinée aux communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée.

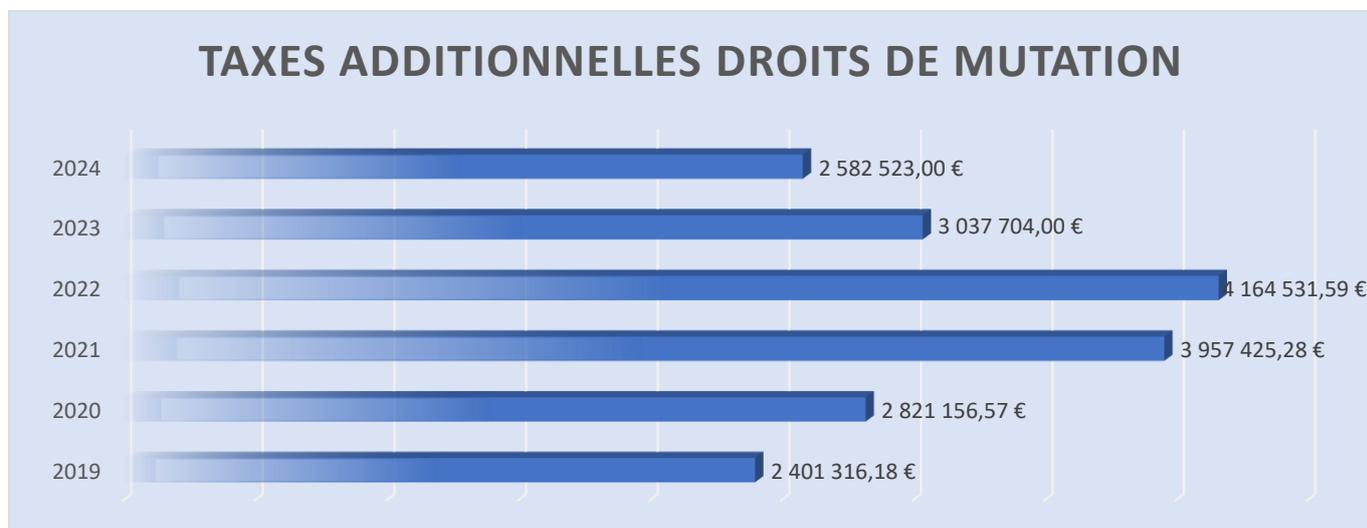
Une somme de 74 545 € a été attribuée à Roquebrune-sur-Argens en 2024 au titre de cette dotation.

- ✓ Les droits de mutation sont également une composante importante dans les ressources de la collectivité. Toutefois, et conformément aux prévisions, cette recette a diminué de 14,98 % en 2024, faisant suite à une baisse de 27,06 % en 2023. Ce phénomène est lié à une contraction du marché immobilier. Cette tendance a débuté en 2022, lorsque les taux d'intérêt ont augmenté et que le taux d'usure est resté bas, provoquant un ralentissement des transactions immobilières.

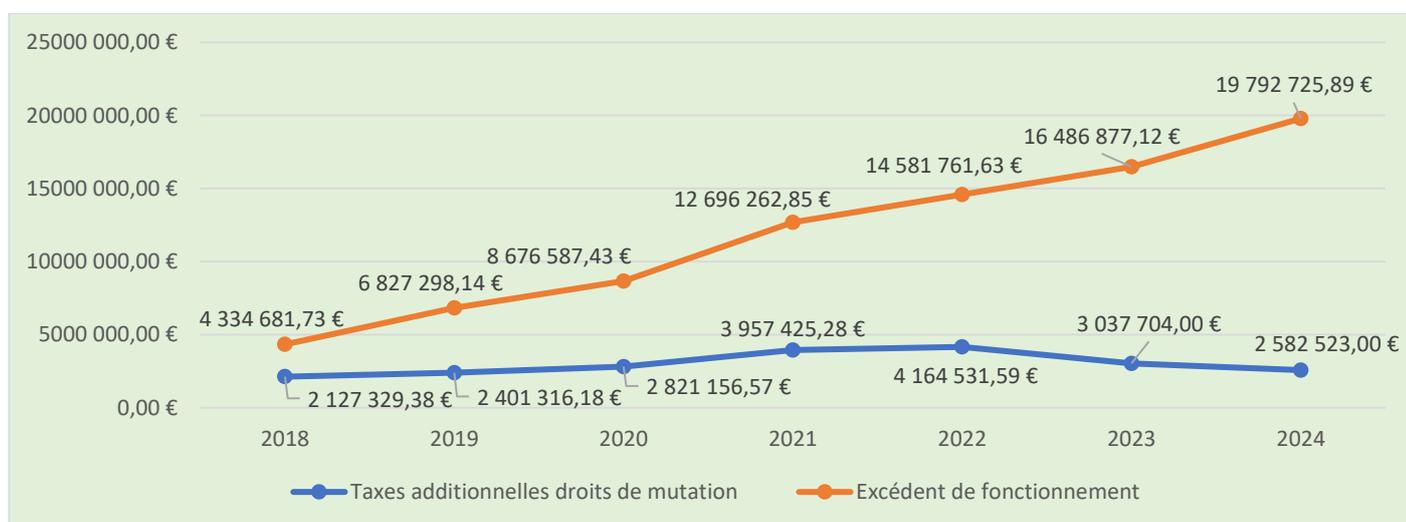
En région PACA, il a été observé une baisse du volume des transactions de 17 % sur le marché de l'ancien et de 40 % sur le marché du neuf.

Ce phénomène étant annoncé, la prévision de recette avait été revue à la baisse au budget 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxes additionnelles droits de mutation	2 401 316,18 €	2 821 156,57 €	3 957 425,28 €	4 164 531,59 €	3 037 704,00 €	2 582 523,00 €



Malgré un recul des recettes des droits de mutation de 455 k€, l'excédent de fonctionnement 2024 progresse de 3,3 M€ par rapport à celui de 2023.



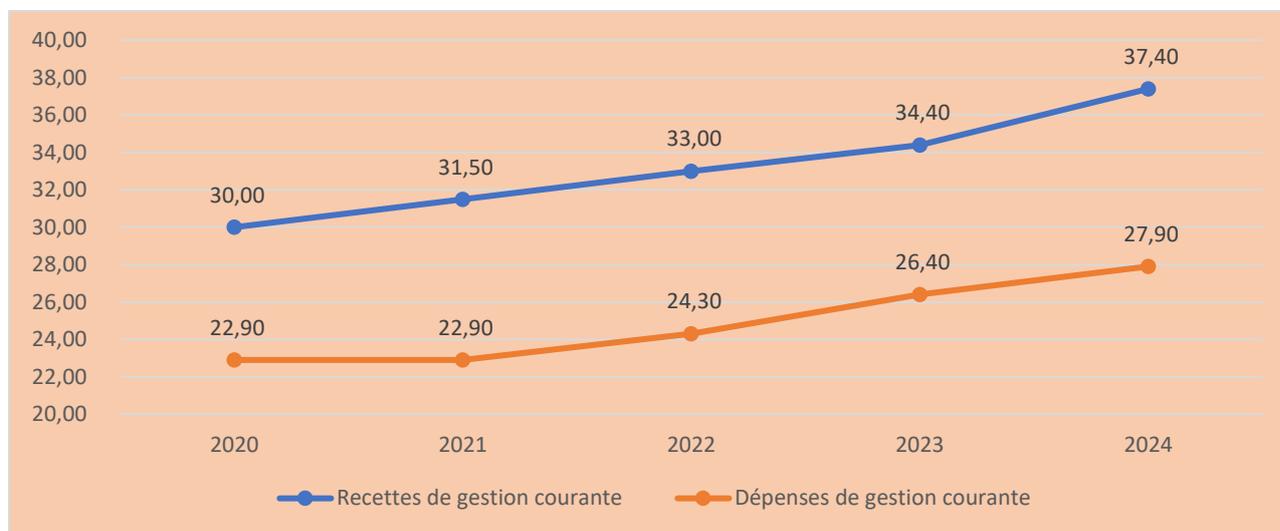
#### ❖ Les dépenses de gestion courante

Après une évolution de 8,94 % en 2023, sous l'effet d'une inflation toujours marquée et des revalorisations successives du point d'indice des agents territoriaux, les dépenses de gestion courante n'augmentent que de 5,42 % en 2024.

Ce ralentissement s'explique par le recul de l'inflation, qui s'établit en moyenne annuelle à 2 % en 2024, et traduit une bonne maîtrise des dépenses de la collectivité.

Les recettes progressent de 8,84 %, ce qui contribue à une amélioration de l'épargne de gestion.

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de gestion courante	30 058 915,86 €	31 544 491,65 €	33 026 004,81 €	34 391 725,06 €	37 432 397,34 €
Dépenses de gestion courante	22 884 363,50 €	22 875 445,87 €	24 290 259,97 €	26 461 998,77 €	27 896 487,68 €



Les principales évolutions des charges courantes s'analysent par poste de la façon suivante :

	2021	2022	% évol	2023	% évol	2024	% évol
Achats de matériels et fournitures (dt énergie, carburant)	1 720 817,11 €	1 903 566,42 €	10,62%	2 058 282,96 €	8,13%	1 807 623,16 €	-12,18%
Prestations externes (dt maintenance, location, entretien matériel, assurances)	2 903 228,86 €	2 646 694,41 €	-8,84%	2 817 547,30 €	6,46%	3 285 309,20 €	16,60%
Autres services extérieurs (dt honoraires, festivités, téléphonie)	834 820,24 €	1 015 222,65 €	21,61%	1 046 683,61 €	3,10%	947 205,10 €	-9,50%
Impôts et taxes (dt taxes foncières et TSBCS)	80 495,35 €	72 710,00 €	-9,67%	93 192,75 €	28,17%	100 391,84 €	7,72%
Charges de personnel	14 811 904,35 €	15 858 514,20 €	7,07%	17 156 511,32 €	8,18%	17 891 653,91 €	4,28%
Atténuations de produits (dt pénalités SRU, fonds péréquation interco)	1 055 428,18 €	1 058 959,69 €	0,33%	1 102 381,89 €	4,10%	1 359 024,82 €	23,28%
Charges de gestion courante (dt indemnités élus, subventions associations et budgets annexes)	1 468 751,78 €	1 734 592,60 €	18,10%	2 187 398,94 €	26,10%	2 505 279,65 €	14,53%
<b>Total</b>	<b>22 875 445,87 €</b>	<b>24 290 259,97 €</b>	<b>6,18%</b>	<b>26 461 998,77 €</b>	<b>8,94%</b>	<b>27 896 487,68 €</b>	<b>5,42%</b>

Le poste d'achats de matériels est en diminution, ce qui traduit une bonne maîtrise des dépenses. La politique de mise en concurrence obligatoire de toutes les dépenses supérieures à 1 000 € HT porte ses fruits et contribue à contenir ce poste. En parallèle, certains travaux réalisés en régie ont été transférés à des prestataires extérieurs, ce qui explique également la baisse des achats et l'évolution du poste des prestations externes (travaux réalisés par entreprises).

Les impôts et taxes augmentent en raison de la revalorisation des bases fiscales qui impacte la cotisation de taxes foncières due par la commune sur ses propres bâtiments. La taxe sur les bureaux, locaux commerciaux, locaux de stockages et aires de stationnement (TSBCS) instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est également incluse dans cette somme. Cette taxe, appliquée aux Départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, constitue une contribution au financement de l'infrastructure ferroviaire de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) reliant Marseille à Nice.

Concernant les charges de personnel, il convient de préciser que l'exercice 2023 a été impacté par la revalorisation du point d'indice de 1,5 % uniquement sur 6 mois (juillet à décembre) alors que l'exercice 2024 a été impacté sur 12 mois. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, 5 points d'indice majorés ont été attribués à tous les agents publics. Hormis ces éléments, la masse salariale a peu évolué en 2024.

L'évolution des atténuations de produits est principalement liée à la réévaluation triennale de la pénalité loi SRU, qui est passée de 914 k€ à 1 114 k€. Le Fonds de Péréquation de l'Intercommunalité (FPIC) versé à ECAA a également évolué de 45 k€.

Les autres charges de gestion courante évoluent sous l'effet de plusieurs éléments :

- L'admission en non-valeur de créances irrécouvrables plus importantes afin d'apurer une antériorité. A noter que ces charges sont provisionnées et seront neutralisées en 2025 par une reprise de provision équivalente,
- Un besoin de participation plus important aux activités sociales par le biais de la subvention au CCAS
- Des modifications de comptabilisation imposées par la nomenclature M57 avec la suppression de la notion de dépenses exceptionnelles et leur intégration sur ce poste.

L'ensemble de ces points sont des éléments qui contribuent à l'augmentation des dépenses de gestion courante de 5,42 %.

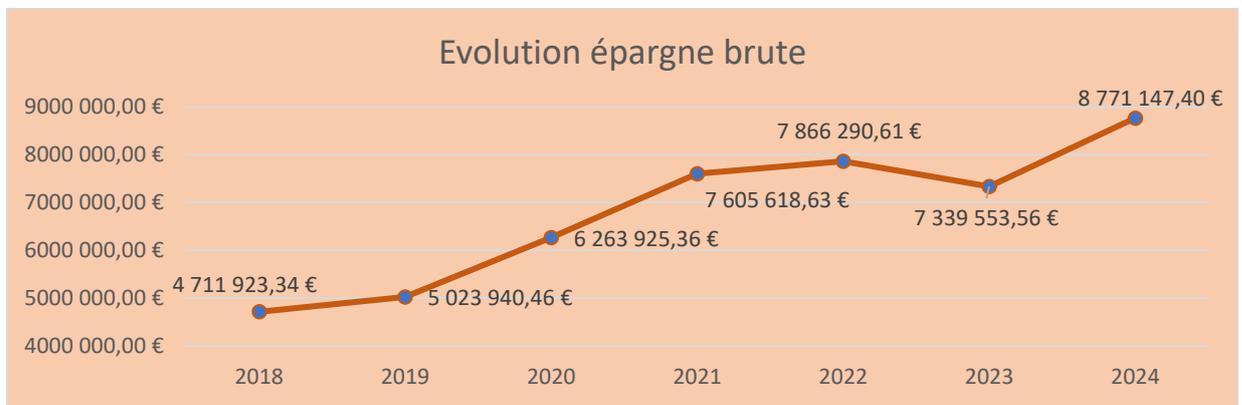
#### ❖ **Une épargne brute en nette évolution et qui couvre le remboursement du capital de la dette....**

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement (recettes réelles – dépenses réelles y compris les intérêts de la dette).

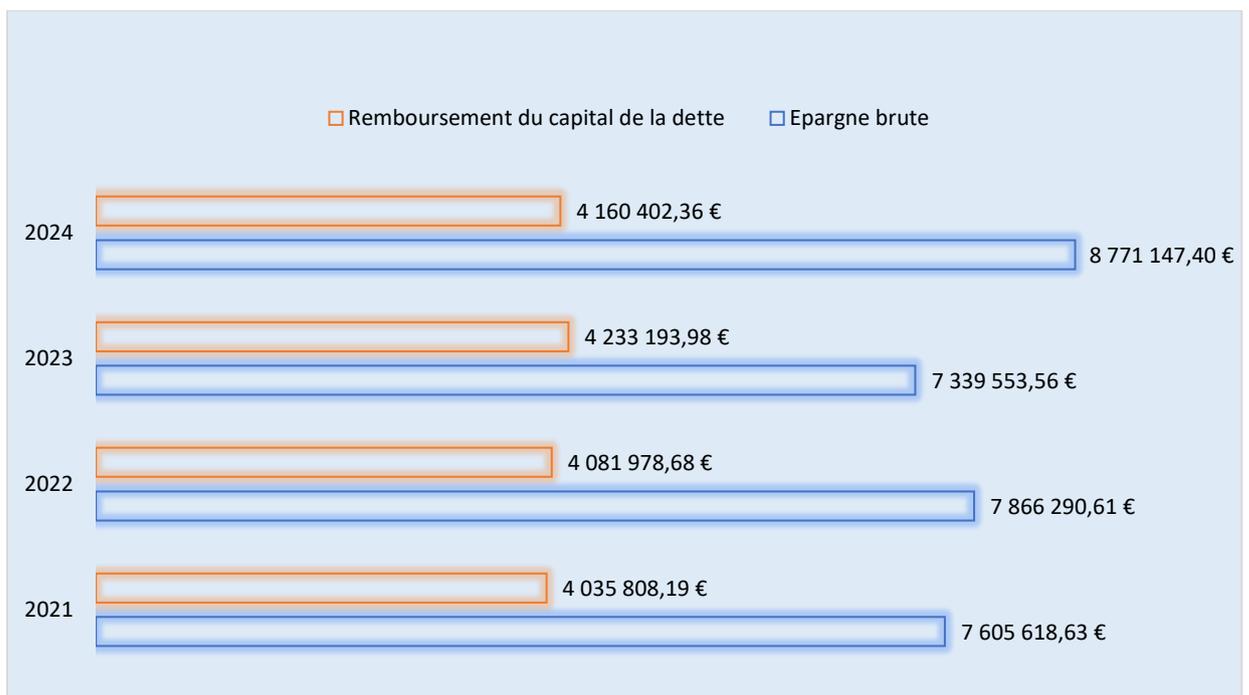
Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements et/ou couvrir le remboursement de sa dette.

La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative). Il s'agit d'un indicateur de la solvabilité de la collectivité.

L'épargne brute évolue de 19,51 % par rapport à 2023 et atteint son niveau le plus élevé depuis le début de la mandature. Habituellement située aux alentours de 7,5 M€, elle s'établit pour 2024 à 8,7 M€.



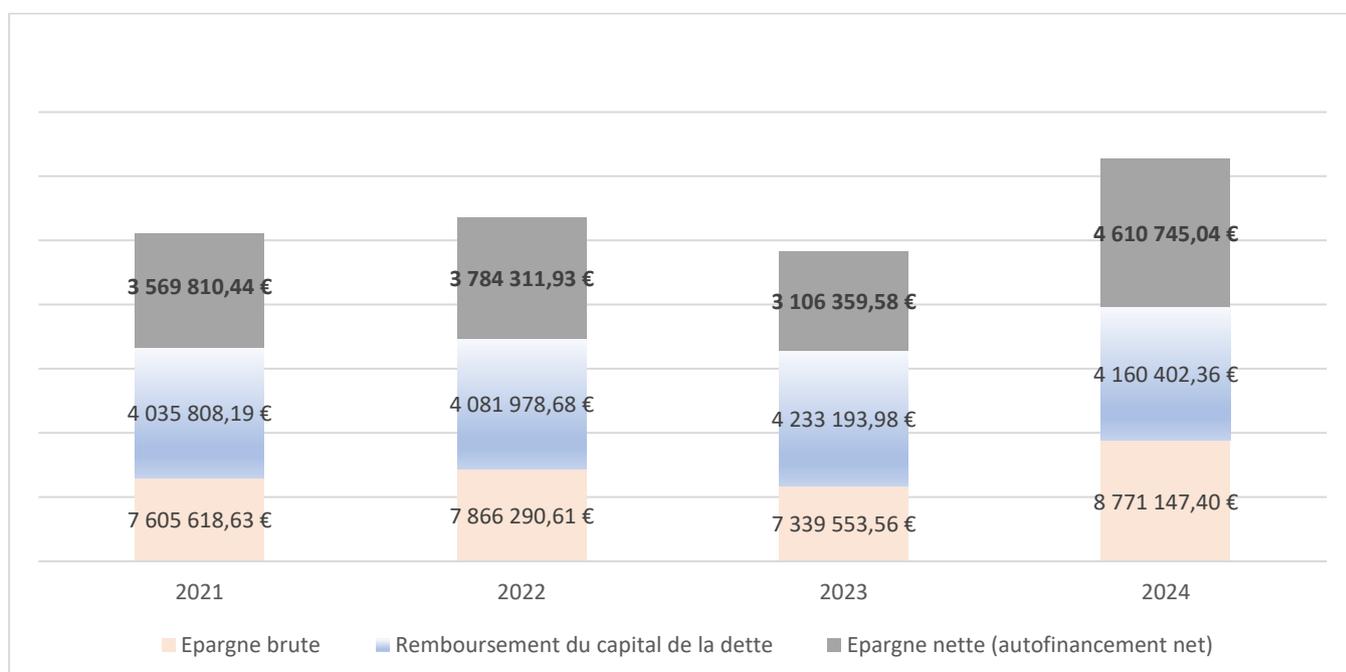
Elle a quasiment doublé depuis son niveau de 2018.



❖ ... Une épargne nette très confortable, qui a augmenté de 87 % depuis le début de la mandature mais qui reste toujours largement impactée par le remboursement de la dette antérieure

L'épargne nette correspond au solde de l'épargne brute restant disponible après déduction du remboursement du capital de la dette. L'épargne brute ayant augmenté, l'effet se répercute, par effet mécanique, sur l'épargne nette qui évolue également.

Grâce à la politique de désendettement menée depuis 2020 et qui a contribué à réduire l'encours de dette de 43,8 M€ à 28,8 M€, la charge annuelle de remboursement du capital de la dette pèse toujours sur les finances de la collectivité, mais permet d'améliorer sensiblement les capacités à autofinancer les investissements.



## ❖ Les recettes d'investissement

RETROSPECTIVE 2021-2024				
Analyse	2021	2022	2023	2024
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 526 293,60 €	4 685 318,15 €	4 214 724,96 €	3 437 827,29 €
FCTVA	677 790,00 €	426 399,37 €	553 510,70 €	544 304,16 €
Taxes d'aménagement	543 135,80 €	633 225,76 €	812 222,19 €	668 713,91 €
Subventions	440 981,38 €	267 947,60 €	831 001,27 €	659 972,97 €
<b>Emprunts</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 500 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Régularisation d'emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remb du capital prêt SPIC stationnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 614,05 €
Divers	0,00 €	300,00 €	480,00 €	336,00 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 188 200,78 €</b>	<b>7 513 190,88 €</b>	<b>6 411 939,12 €</b>	<b>5 337 768,38 €</b>
<b>Total des recettes réelles hors emprunt nouveau</b>	<b>4 188 200,78 €</b>	<b>6 013 190,88 €</b>	<b>6 411 939,12 €</b>	<b>5 337 768,38 €</b>

Les recettes réelles d'investissement diminuent par rapport à 2023 principalement par la baisse de l'affectation de résultat (excédents de fonctionnement capitalisés) qui diminue de 777 k€.

A noter que le besoin d'affectation de résultat dépend du déficit d'investissement constaté l'année précédente, ainsi que du solde des restes à réaliser.

Les recettes liées aux taxes d'aménagement affichent une baisse suite à la modification de la temporalité de recouvrement des sommes. Précédemment, la taxe était exigible un an après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme pour 50 %, puis 2 ans après pour le solde. Depuis fin 2022, les pétitionnaires sont redevables de 50 % de la taxe dans les 3

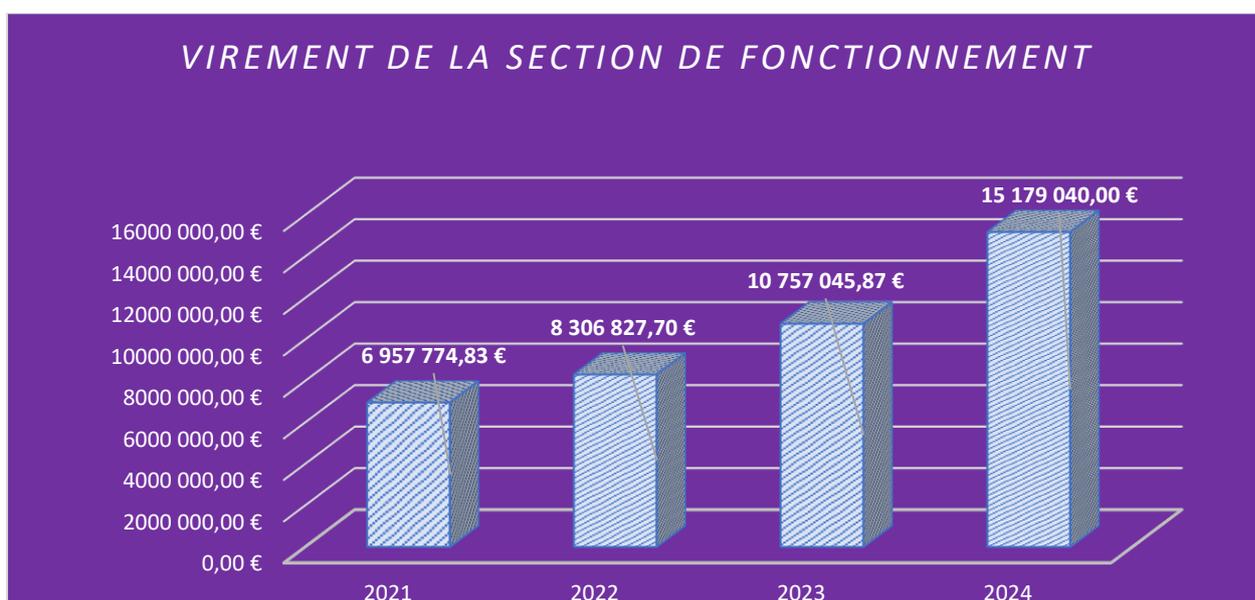
mois suivant la déclaration d'achèvement des travaux et du solde 6 mois après. Ces nouvelles modalités génèrent un décalage dans le temps dans la perception de ces recettes.

Les subventions perçues sont variables d'un exercice à l'autre et conditionnées par la temporalité de réalisation des investissements sur lesquels elles portent.

Le virement de la section de fonctionnement, résultante de la différence entre les recettes et les dépenses prévisionnelles de fonctionnement, a progressé de 41,11 % en 2024 par rapport à 2023.

Ce phénomène est rendu possible grâce à une forte évolution de l'excédent de fonctionnement, sous l'effet d'une optimisation des recettes et une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Bien qu'uniquement budgétaire, il contribue à la couverture des dépenses d'investissement du budget et limite le besoin de recours à l'emprunt.



### ❖ Les dépenses d'investissement

<b>RETROSPECTIVE 2021-2024</b>				
Analyse	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'équipements	3 308 815,00 €	3 441 635,38 €	4 781 204,98 €	8 957 538,12 €
Dépenses financières	4 035 808,19 €	4 082 083,68 €	4 329 594,30 €	4 201 073,47 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 344 623,19 €</b>	<b>7 523 719,06 €</b>	<b>9 110 799,28 €</b>	<b>13 158 611,59 €</b>

Les dépenses d'équipement évoluent par rapport à 2023 du fait de la mise en œuvre d'opérations prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Certaines ont été réalisées en totalité, telles que l'aménagement des abribus PMR, la rénovation du stade Just Fontaine au Perrussier, la désimperméabilisation de la cour

d'école du village, la construction du Gymnase André Cabasse, l'aménagement d'un giratoire sur la RD7 (rue Charles de Gaulle/Boulevard Jean Jaurès), la construction de 2 pistes de padel et l'aménagement de la salle associative Eléa Perrin à la Bouverie.

D'autres ont connu un début d'exécution comme l'extension du groupe scolaire de la Bouverie et la rénovation thermique de la salle Calandri.

De nombreuses études ont également été menées afin de permettre la concrétisation de chantiers d'envergure en 2025 tels que l'aménagement du boulevard Perrazzini qui constitue la première tranche de la voie de contournement, l'avenue des Eucalyptus à la Bouverie, une première tranche de pistes cyclables au village, les travaux de confortement du mur de l'espace Salvagno, la reconstruction de la salle Léon Jaume au Perrussier et l'aménagement de la Maison des Terroirs.

Enfin, des travaux de réfection des voies ont également été réalisées, principalement sur le secteur des Issambres.

Les dépenses financières, relatives au remboursement du capital de la dette, représentent en moyenne 70,99 % des recettes réelles d'investissement sur la période 2021-2024. Ce phénomène est la conséquence d'un endettement passé trop important et réduit les capacités d'équipement de la collectivité.

#### b. Les orientations pour 2025

L'audit financier de début de mandat a mis en avant l'insuffisance de l'épargne nette indispensable à la réalisation d'équipements, du fait d'un endettement trop important. En parallèle, l'absence de réels investissements structurants au cours des derniers mandats et l'évolution constante de la population génèrent des besoins en réalisation d'équipements.

La politique menée depuis 2020 est dictée par ces deux constats et il s'avère qu'elle porte ses fruits.

L'année 2025 s'établit dans la continuité de cette volonté de répondre au mieux aux besoins de la population.

#### ❖ **Le contexte de la lettre de cadrage**

L'année 2025 reste placée dans la continuité des années précédentes, où la recherche d'économies est vivement encouragée et où une gestion saine et rigoureuse doit rester la principale ligne de conduite.

La préparation budgétaire s'inscrit toujours dans le cadre d'une maîtrise des dépenses et d'une volonté de maintenir une bonne santé financière de la Commune. L'objectif voulu est de poursuivre l'amélioration des épargnes brute et nette dans le but de pouvoir réaliser un programme d'investissement ambitieux, tout en poursuivant la réduction de l'endettement.

A ce titre, les objectifs majeurs évoqués les années précédentes restent de rigueur, à savoir :

- Maîtriser les charges à caractère général de l'ensemble des services de la ville et des budgets annexes, dans une volonté de maintenir le train de vie de la collectivité tout en assurant la qualité des services publics

- Maîtriser l'endettement
- Ajuster le programme d'investissement établi fin 2020, en fonction de l'avancement des projets initiaux et de la temporalité de leurs réalisations
- Diminuer la pression fiscale, en baissant les taux communaux de la fiscalité de 3 %
- Poursuivre la recherche de contributions de partenaires extérieurs au financement des projets

### ❖ La tendance des prévisions budgétaires pour l'année 2025

Le projet de budget 2025 actuellement en cours de préparation et de réflexion permet d'afficher, à ce stade, une tendance d'évolution par rapport aux prévisions 2023 et 2024.

<b>PROSPECTIVE 2023-2025</b>				
Analyse	BUDGET 2023	BUDGET 2024	PREVISIONS 2025 NON DEFINITIVES	Evolution prévisionnelle budget 2025/2024
Recettes de gestion courante	31 670 100,00 €	36 013 500,00 €	35 075 500,00 €	-2,60%
Dépenses de gestion courante	28 836 869,92 €	30 651 509,83 €	33 127 240,00 €	8,08%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 833 230,08 €</b>	<b>5 361 990,17 €</b>	<b>1 948 260,00 €</b>	<b>-63,67%</b>
Résultats financiers	-908 000,00 €	-822 300,00 €	-662 500,26 €	-19,43%
Résultats exceptionnels	-57 000,00 €	-50 000,00 €	-40 000,00 €	-20,00%
Résultats des provisions	-338 300,00 €	-110 750,00 €	216 500,00 €	-295,49%
Dépenses imprévues	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>Epargne brute</b>	<b>1 929 930,08 €</b>	<b>4 378 940,17 €</b>	<b>1 462 259,74 €</b>	<b>-66,61%</b>
Remboursement du capital de la dette	4 250 000,00 €	4 230 000,00 €	4 015 000,00 €	-5,08%
<b>Epargne nette (autofinancement net)</b>	<b>-2 320 069,92 €</b>	<b>148 940,17 €</b>	<b>-2 552 740,26 €</b>	<b>-1813,94%</b>
Dépenses réelles d'investissement	17 856 346,58 €	21 090 644,48 €	21 072 250,00 €	-0,09%
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	9 027 953,53 €	7 810 375,23 €	18 541 735,63 €	137,40%
<b>Besoin de financement</b>	<b>8 828 393,05 €</b>	<b>13 280 269,25 €</b>	<b>2 530 514,37 €</b>	<b>-80,95%</b>
Emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €	2 700 000,00 €	
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-11 148 462,97 €</b>	<b>-13 131 329,08 €</b>	<b>-5 083 254,63 €</b>	<b>-61,29%</b>

A ce stade, les prévisions 2025 ne sont pas arrêtées de façon définitive et pourront encore être modifiées.

Ce projet de budget, établi avant l'adoption de la loi de finances pour 2025 votée le 6 février dernier, tient compte de certaines mesures évoquées par le gouvernement Barnier,

dans un souci de précaution. Ces mesures impactent les dépenses de gestion courante du budget 2025.

Concernant les recettes de fonctionnement, la constance est de mise en matière de tarification. Il est attendu un produit fiscal en diminution, compte tenu de la baisse voulue des taux communaux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et du taux de base de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale de 3 %, taux supérieur à la revalorisation des bases de fiscalité annoncée de 1,71%.



Les nombreuses études menées sur l'ensemble des projets prévus au PPI permettent d'affiner les coûts et la temporalité de réalisation des chantiers et conduisent à proposer une révision pour 2025.

#### ❖ **La révision du PPI**

Le programme d'investissement initié en 2020 pour la durée du mandat a donné lieu à une révision chaque année, au regard du contexte financier évolutif tant en matière de fiscalité que d'aides financières obtenues auprès de partenaires extérieurs, mais aussi en fonction de la réalisation des études nécessaires et préalables qui ont permis une avancée, tant dans l'estimation de leurs coûts que dans la temporalité de leurs réalisations.

Le programme pluriannuel d'investissement revu pour la période 2025-2026 se limite à ajuster les évaluations chiffrées des projets existants et s'établit ainsi :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS									
AMENAGEMENTS URBAINS	Coût projet			2024			2025	2026	
	Réalisé 2021-2023	Prévu 2024-2026	A prévoir après 2026	PPI (voté 12/2023)	Réalisé	Reporté	Prévu	Prévu	
Voiries générales (dt avenue Eucalyptus et piste cyclable)	1 918 669,07 €	9 000 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	1 601 631,48 €	1 488 690,84 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	
Réfection route de marchandise	227 906,04 €	0,00 €		terminé					
Voie de contournement village - bld des écoliers - bld Perrazzini	8 760,00 €	3 270 000,00 €	3 235 000,00 €	200 000,00 €	111 554,64 €	107 078,40 €	1 750 000,00 €	1 320 000,00 €	
Aménagement rue de Gaulle (études)	0,00 €	50 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	
Aménagement avenue Eucalyptus	0,00 €	120 000,00 €		35 000,00 €	6 000,00 €	20 400,00 €	85 000,00 €	terminé	
Eclairage public	1 304 907,08 €	1 119 532,00 €	360 000,00 €	397 032,00 €	450 558,70 €	24 202,68 €	361 000,00 €	361 500,00 €	
Aménagement lac de l'Aréna	333 026,67 €	0,00 €		terminé					
Enfouissement reseaux	240 516,11 €	300 000,00 €		100 000,00 €	60 365,00 €	1 316,54 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
Itinéraires cyclables village / Bouverie (hors voiries)	4 608,00 €	885 000,00 €	315 000,00 €	455 000,00 €	15 240,00 €	33 000,00 €	175 000,00 €	255 000,00 €	
Abri-bus PMR	19 637,68 €	41 667,00 €		41 667,00 €	terminé				
Pose de la fibre	0,00 €	100 000,00 €		50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	
Aménagements de parkings (Pré Chevaux, Clavel, St Anne, Micocoulier, Roumanille et St Roch)	93 571,30 €	0,00 €		terminé					
Désimperméabilisation cours école village	0,00 €	708 126,00 €		573 126,00 €	380 089,56 €	0,00 €	135 000,00 €	terminé	
Espace Salvagno/Avois - jardin public	1 560,00 €	820 000,00 €		285 000,00 €	72 828,38 €	28 440,00 €	535 000,00 €	terminé	
Ilôt Blay / Janin / Aicard (études) dt crèche	0,00 €	110 000,00 €		100 000,00 €	10 080,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	
Stade Just Fontaine Perrussier	0,00 €	950 000,00 €		950 000,00 €	1 162 616,26 €	24 735,00 €	terminé		
Réhabilitation château d'eau Les Dolmens	0,00 €	60 000,00 €		40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	
Acquisition de fonciers agricoles	178 426,17 €	200 000,00 €		50 000,00 €	85 770,00 €	0,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	
Projet cimetière - STEP Bouverie (études)	0,00 €	130 000,00 €		50 000,00 €	6 600,00 €	2 400,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	
Voie piétonne Ouest-Est	0,00 €	350 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	350 000,00 €	
Giratoire des 4 chemins - réduction				travaux seront réalisés par le CD83 en 2025					
Classement route Bouvreuil/Bouverie en départ				courrier au Président du CD83					
Contre allée RDN7 Les Garillans				travaux seront réalisés par le CD83					
Stade de la Bouverie				terminé					
<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>									
Aménagement du guichet unique	62 289,18 €			terminé					
Maison des Terroirs	23 823,37 €	2 440 000,00 €		615 000,00 €	52 762,07 €	94 446,71 €	1 275 000,00 €	550 000,00 €	
Construction du gymnase Cabasse	328 250,00 €	1 156 512,00 €		656 512,00 €	656 511,25 €	0,00 €	500 000,00 €	terminé	
Réfection de la salle Calandri				Annulé en 2024					
Construction d'une gendarmerie à Puget S/Argens	0,00 €	100 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	terminé	
Extension du groupe scolaire au village (réfectoire)	16 380,00 €	1 915 000,00 €	4 715 000,00 €	150 000,00 €	19 729,21 €	36 000,00 €	150 000,00 €	1 615 000,00 €	
Extension du groupe scolaire à la Bouverie & crèche	125 435,65 €	5 275 000,00 €		1 120 000,00 €	1 230 848,71 €	964 279,31 €	4 155 000,00 €	terminé	
Réaménagement de la crèche du village				Annulé en 2024					
Espace de loisirs et associatif Bouverie (Eléa Perrin)	13 863,78 €	150 000,00 €		150 000,00 €	162 249,64 €	7 430,25 €	terminé		
Accessibilité programmée (handicap)	1 140,00 €	10 950,00 €		10 950,00 €	22 436,40 €	0,00 €	0,00 €	terminé	
Reconstruction salle Léon Jaume	0,00 €	665 000,00 €		270 000,00 €	27 139,20 €	23 760,00 €	395 000,00 €	terminé	
Aménagement nouvel OT au village				Annulé en 2024					
Acquisition propriétés bâties	1 359 041,75 €	350 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	350 000,00 €	0,00 €	
Acquisition propriété Zarabski				Annulé en 2024 - Fonds Barnier non obtenus					
Rénovation thermique (chauffage) salle S Régis	0,00 €	155 000,00 €		155 000,00 €	420,00 €	7 800,00 €	0,00 €	324 000,00 €	
Rénovation thermique (chauffage) salle Calandri	0,00 €	144 000,00 €		144 000,00 €	1 173,06 €	255 083,44 €	terminé		
Rénovation énergétique salle Molière	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	terminé		
Rénovation énergétique groupe scolaire village				Annulé en 2025 - Projet intégré au groupe scolaire du village					
Agrandissement médiathèque Bouverie	0,00 €	80 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	80 000,00 €	
Centre de loisirs Perrussier - construction modulaire	0,00 €	300 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	terminé	
Centre de loisirs Perrussier - mise aux normes des locaux	0,00 €	140 000,00 €		0,00 €	0,00 €	10 452,00 €	140 000,00 €	terminé	
Projet San Peire (école + mairie)				POUR MÉMOIRE					
Regroupement des services municipaux (pour mémoire)				POUR MÉMOIRE					
Pôle médical Bouverie (ancienne poste) VAR HABITAT				POUR MÉMOIRE					
OAP Blay - Janin				POUR MÉMOIRE					
OAP Mairie - EFF- Goujon				POUR MÉMOIRE					
<b>TOTAL PROJETS STRUCTURANTS</b>	<b>6 261 811,85 €</b>	<b>31 095 787,00 €</b>	<b>9 075 000,00 €</b>	<b>10 685 587,00 €</b>	<b>6 136 603,56 €</b>	<b>3 119 063,17 €</b>	<b>13 676 000,00 €</b>	<b>8 145 500,00 €</b>	
<b>Besoins des services dont</b>							<b>2 800 000,00 €</b>	<b>2 800 000,00 €</b>	
rénovation de voirie							600 000,00 €	600 000,00 €	
rénovation de bâtiments							600 000,00 €	600 000,00 €	
logiciels et matériels informatiques							255 000,00 €	255 000,00 €	
renouvellement parc auto tous services							200 000,00 €	200 000,00 €	
rénovation et agencements espaces verts							50 000,00 €	50 000,00 €	
entretien équipements sportifs							50 000,00 €	50 000,00 €	
autres (mobiliers, équipements divers, études diverses,...)							1 045 000,00 €	1 045 000,00 €	
<b>TOTAL BESOINS RECURRENTS</b>							<b>2 800 000,00 €</b>	<b>2 800 000,00 €</b>	
<b>TOTAL BESOINS RECURRENTS + PROJETS</b>							<b>16 476 000,00 €</b>	<b>10 945 500,00 €</b>	

## ❖ La recherche de financements extérieurs

Soucieux de minimiser l'impact des projets sur les finances municipales, divers partenaires sont sollicités pour contribuer à leurs financements. De nombreux dossiers ont été soumis courant 2024 et ont permis d'obtenir des contributions financières à hauteur de 3 386 771,87 € (43 934,37 € en fonctionnement et 3 342 837,50 € en investissement).

Il s'agit notamment de :

- Garde Régionale Forestière	40 676 €	Région PACA
- Achat de tenues pour les membres du CCFP	3 258,37 €	Département du Var
- Achat de matériels d'équipements pour les crèches	14 561 €	CAF du Var
- Acquisition de 10 gilets pare-balles pour la PM	1 250 €	Etat (FIPD)
- Acquisition de 10 gilets pare-balles pour La PM	1 027 €	Région PACA
- Aménagement d'une crèche dans le projet d'extension du groupe scolaire de la Bouverie	276 000 €	CAF du Var
- Aménagement d'un giratoire sur la RD7	50 000 €	Département du Var
- Reconstruction de la salle Léon Jaume	125 000 €	Département du Var
- Création de 2 pistes de padel	50 000 €	Département du Var
- Désimperméabilisation des cours du groupe scolaire village	200 000 €	Département du Var
- Rénovation éclairage public	125 000 €	Département du Var
- Rénovation du stade Just Fontaine	359 737,50 €	Fds concours ECAA
- Réfection des voiries	609 839 €	Fds concours ECAA
- Extension du groupe scolaire de la Bouverie	1 530 423 €	Fds concours ECAA

Ces financements, ajoutés aux dossiers présentés les années précédentes, représentent une somme globale de 7,6 M€ sur la période 2020-2024.

L'optimisation des financements externes contribue à réduire le besoin de recours à l'emprunt dans le but de poursuivre le désendettement de la collectivité.

### c. Les relations avec l'intercommunalité

L'attribution de compensation versée par ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION (ECAA) est restée stable et est fixée à la somme de 1 650 187,51 €. Aucune compétence nouvelle n'a fait l'objet d'un transfert.

Elle restera identique pour 2025, aucun nouveau transfert de compétences n'étant prévu.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou des communes moins favorisées. A ce titre, la commune de Roquebrune-sur-Argens a versé une somme de 218 550 € au titre de 2024, en progression de 26 % par rapport à 2023.

Une répartition « de droit commun » est prévue pour le prélèvement de ce fonds de péréquation. Toutefois, il est possible de déroger à ce principe en instaurant une répartition dite « libre ». Depuis 2017, ECAA pratique cette répartition « libre », plus favorable aux communes membres. Dans le projet de loi de finances censuré du gouvernement Barnier, il était envisagé la suppression des modes de calcul dérogatoires, ce qui aurait pour conséquence de porter notre participation à environ 400 000 €.

En l'absence d'information précise sur ce point à ce stade, la prévision budgétaire 2025 intègre cet aléa.

Outre les projets évoqués les années précédentes, à savoir un fonds de concours de 782 500 € pour la Maison des Terroirs, l'aménagement du bord de mer aux Issambres évalué à 7,5 M€ TTC (tranches ferme et conditionnelles – hors réseaux eau potable et assainissement) et un fonds de concours de 2,5 M€ obtenu en 2024 sur les projets de la rénovation du stade Just Fontaine au Perrussier, l'extension du groupe scolaire de la Bouverie et les réfections de voiries, ECAA devrait soutenir, en 2025, les projets de la commune par la reconduction d'une enveloppe annuelle de 2,5 M€ dédiée à des projets structurants (tels que la voie de contournement)

### C. Les ressources humaines

#### a. Structure des effectifs – évolution de 2020 à 2025

	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	Emplois Aidés	Collabora.	TOTAL
<b>01/01/2020</b>	258	34	89	2		<b>383</b>
<b>01/01/2021</b>	278	12	77		2	<b>369</b>
<b>01/01/2022</b>	280		86	1	3	<b>370</b>
<b>01/01/2023</b>	272	6	113	1	2	<b>394</b>
<b>01/01/2024</b>	268	31	85		3	<b>387</b>
<b>01/01/2025</b>	284	12	98		3	<b>397</b>

#### b. Répartition de l'effectif par filière au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Filières	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	Collabora.	TOTAL
Administrative	84	2	8	3	<b>97</b>
Animation	38	2	43		<b>83</b>
Culturelle	4		10		<b>14</b>
Police Municipale	29				<b>29</b>
Sociale	13	1			<b>14</b>
Sportive	8		1		<b>9</b>
Technique	108	7	36		<b>151</b>
<b>TOTAL</b>	<b>284</b>	<b>12</b>	<b>98</b>	<b>3</b>	<b>397</b>

#### c. Répartition par quotité de travail au 1<sup>er</sup> janvier 2025

	Temps complet	Temps Partiel					Temps Non Complet*	TOTAL
		90%	80%	60%	50%	Total		
Collaborateurs	<b>3</b>					<b>0</b>		<b>3</b>
Administrative	<b>81</b>	1	10	1	1	<b>13</b>		<b>94</b>
Animation	<b>63</b>	2	11	1	5	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>83</b>
Culturelle	<b>10</b>		1			<b>1</b>	<b>3</b>	<b>14</b>
Police municipale	<b>28</b>		1			<b>1</b>		<b>29</b>
Sociale	<b>11</b>	2	1			<b>3</b>		<b>14</b>
Sportive	<b>7</b>		2			<b>2</b>		<b>9</b>
Technique	<b>126</b>	3	3		1	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>151</b>
<b>TOTAL</b>	<b>329</b>	<b>8</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>46</b>	<b>22</b>	<b>397</b>

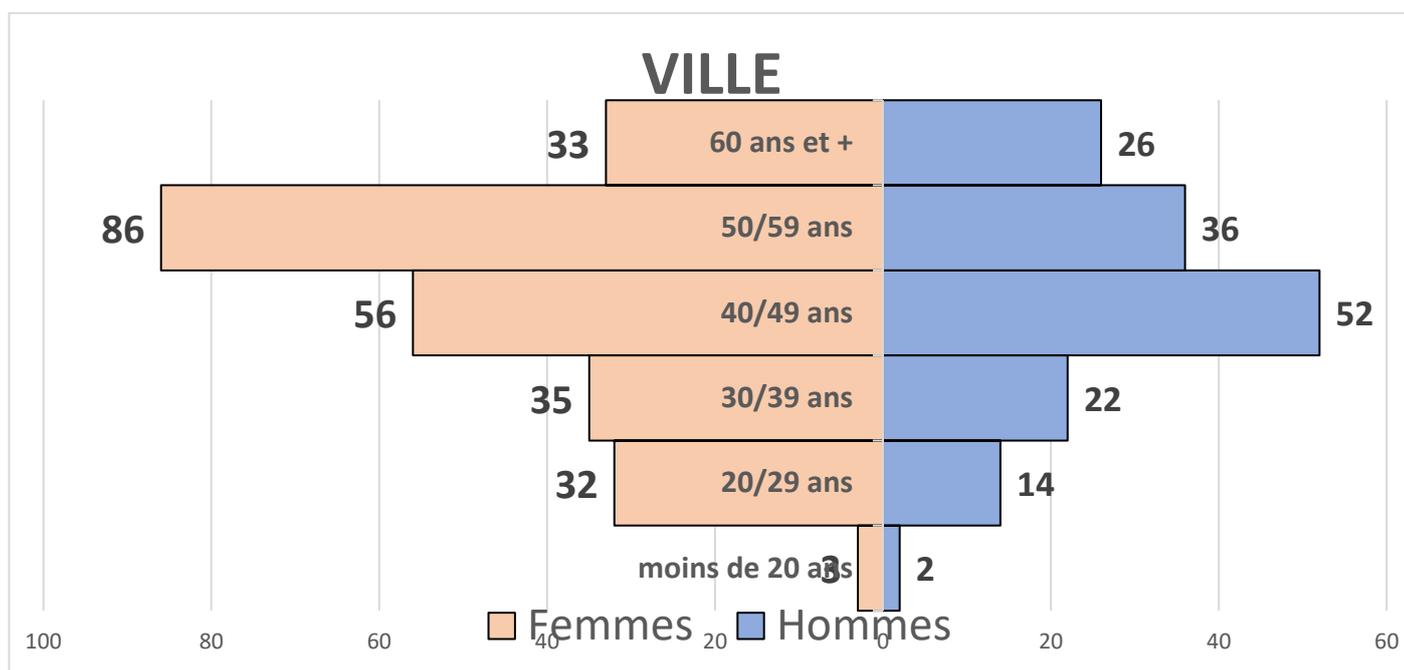
d. Répartition par sexe et par catégorie au 1<sup>er</sup> janvier 2025

CATEGORIES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	172	112	284
STAGIAIRES	9	3	12
CONTRACTUELS	62	36	98
COLLABORATEURS	2	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>245</b>	<b>152</b>	<b>397</b>

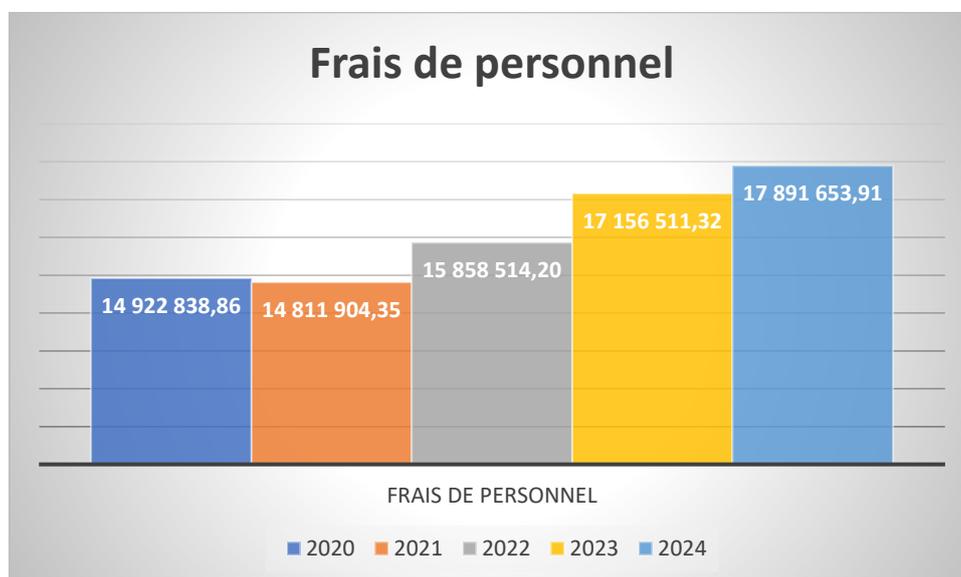
Le taux global de féminisation est de 62 %.

e. La pyramide des âges

La pyramide des âges de la Collectivité présente une forte proportion pour la tranche des 50/59 ans avec 30,73 %, suivie de celle des 40/49 ans représentant 27,20 %.



f. Les dépenses de personnel



Le budget relatif à la masse salariale, réalisé en 2024, se répartit ainsi :

Rémunération	%
<b>TITULAIRES</b>	44,23
<b>CONTRACTUELS</b>	11,28
<b>CHARGES</b>	44,49

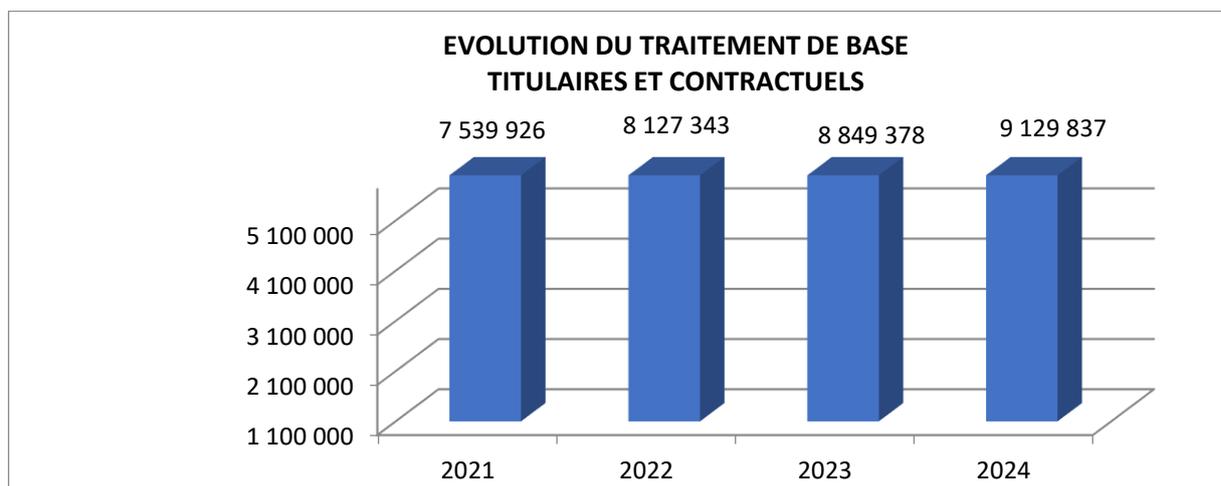
Les dépenses de personnel ont augmenté de 7,07 % en 2022 et de 8,18 % en 2023 sous l'effet de :

- La dépréciation de contrats horaires et agents contractuels
- La hausse de la valeur du point d'indice de 3,5 % sur 6 mois (juillet à décembre) en 2022 et sur l'ensemble de l'année 2023 et de 1,5 % supplémentaire sur 6 mois (juillet à décembre) en 2023
- Les hausses successives du SMIC : + 0,9 % en janvier 2022, + 2,65 % en mai 2022, + 2,01 % en août 2022 et + 2,22 % en mai 2023
- Le doublement de la cotisation du versement transport à l'intercommunalité
- La création de services nouveaux tels que le Service Technique des Issambres, les Maisons des Jeunes, l'agence postale de la Bouverie, le musée de la Préhistoire ou le guichet unique (avec délivrance des titres d'identités) qui nécessitent des agents supplémentaires
- La campagne de revalorisation des IFSE pour certains agents dont une partie n'en bénéficiait pas

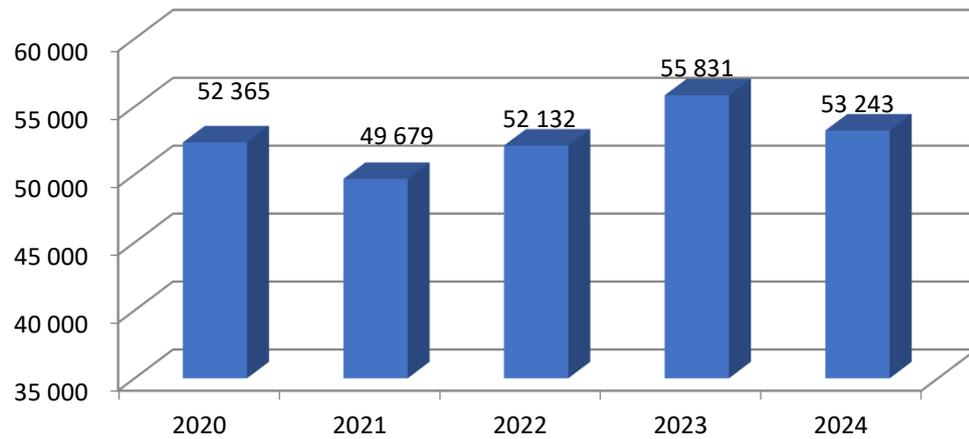
L'évolution de la masse salariale en 2024 est dans des proportions inférieures aux deux années précédentes et représente 4,28 %. Cette évolution est liée à :

- La hausse de la valeur du point d'indice de 1,5 % instaurée au 1<sup>er</sup> juillet 2023 qui a été supportée sur l'ensemble de l'année 2024 alors qu'elle n'a impacté l'exercice précédent que sur 6 mois (juillet à décembre)
- L'attribution de 5 points d'indice majorés supplémentaires à l'ensemble des agents publics au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- La hausse de la cotisation patronale CNRACL de 30,65 % à 31,65 %
- Les revalorisations du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier (+ 1,13 %) et au 1<sup>er</sup> novembre 2024 (+2 %)
- L'augmentation de la participation de la commune aux tickets restaurants de 50 % à 60 %, ce qui réduit la part à la charge de l'agent de 50 % à 40 %
- Le coût engendré par les élections européennes et législatives.

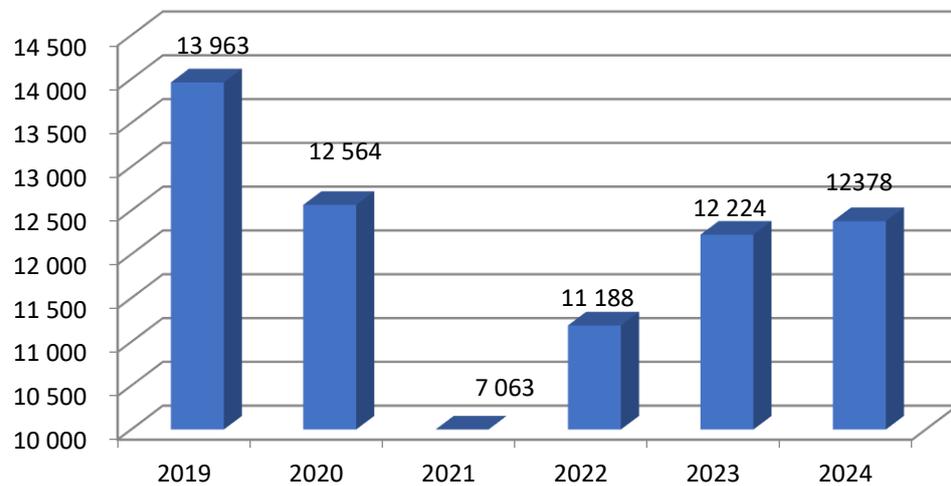
#### g. Evolution de certains éléments de la masse salariale



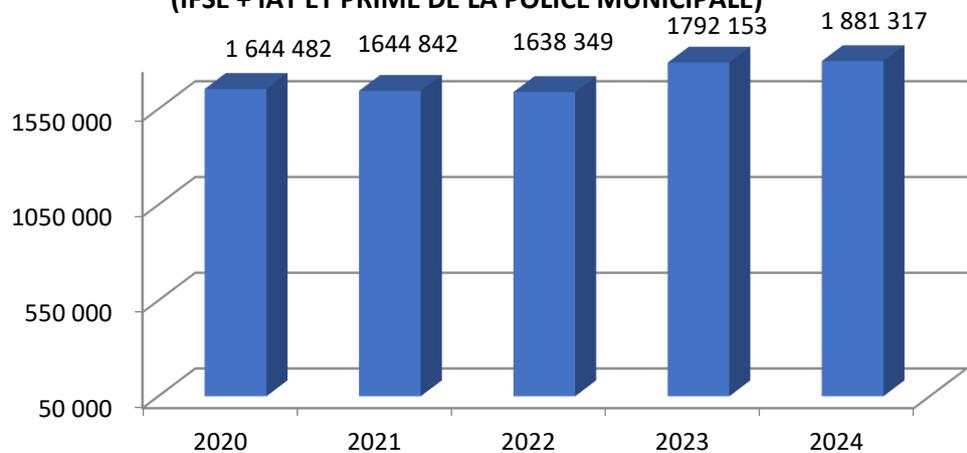
### EVOLUTION DE LA NBI DES TITULAIRES



### EVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES TITULAIRES ET CONTRACTUELS



### EVOLUTION DU REGIME INDEMNITAIRE TITULAIRES ET CONTRACTUELS (IFSE + IAT ET PRIME DE LA POLICE MUNICIPALE)



#### h. La durée effective du travail

Le temps de travail est fixé à 1 607 heures annuelles ou à 37 heures hebdomadaires.

Cependant, le temps de travail de certains services communaux est annualisé. L'annualisation du temps de travail est une organisation permettant de répartir les heures de travail sur une année civile, en fonction des variations saisonnières ou des besoins spécifiques des services. Ce mode de gestion vise à garantir une adaptation optimale tout en respectant les obligations légales et réglementaires. A ce titre, ils ne peuvent donc pas bénéficier de jours d'ARTT.

Les agents effectuant 37 heures hebdomadaires bénéficient de 12 jours d'ARTT et 27 jours de congés annuels (à temps complet), dont un est obligatoirement utilisé pour le lundi de Pentecôte.

#### i. Les avantages en nature

Les avantages en nature fournis en 2024 aux agents de la collectivité se répartissent comme suit :

	<b>Nb d'agents</b>	<b>Statut</b>	<b>Montant</b>
<b>LOGEMENT</b>	4	Titulaires	11 424 €
<b>REPAS</b>	23	7 Contractuels 16 Titulaires	10 235 €

#### j. Evolution prévisionnelle pour 2025

La politique de déprécarisation lancée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 se poursuit. A ce titre, 6 stagiairisations ont été prononcées depuis le 1<sup>er</sup> février 2025.

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2025, rejeté suite à la censure du gouvernement Barnier, prévoyait la hausse de 4 points par an pendant 3 ans du taux de cotisation à la CNRACL, avec une hausse de 31,65 % à 35,65 % prévue dès 2025.

La loi de finances du 6 février a entériné cette décision, avec un lissage sur 4 ans à raison de 3 points par an. Le taux au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est fixé à 34,65 %.

Les hausses obligatoires 2025 sont les suivantes :

- Le taux des cotisations maladie CNRACL passe de 8,88 % à 9,88 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- Le montant du Plafond SS augmente de 1,6 %, passant de 3 864 € bruts mensuels à 3 925 €

L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La participation employeur est effective au sein de la commune et de ses satellites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, à hauteur de 25 % sur des contrats labellisés.

Les prévisions de recrutements, hormis dans le cadre du remplacement d'agents ayant quitté la collectivité (retraite, mutation), sont de l'ordre de 7 agents.

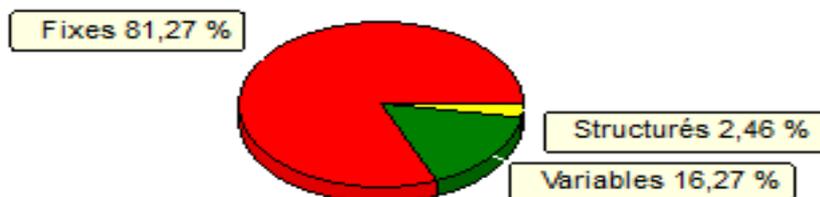
## D. La structure de la dette

### a. Le profil de l'encours de la dette

Le profil de l'encours de la dette par prêteur à fin 2024 s'établit ainsi :

<b>Prêteurs</b>	<b>Libellé</b>	<b>Au 31 Décembre 2024</b>
<b>AFL</b>	<b>AGENCE FRANCE LOCALE</b>	<b>8 194 345,62 €</b>
<b>CA</b>	<b>CREDIT AGRICOLE</b>	<b>1 998 725,84 €</b>
<b>CCF</b>	<b>CREDIT FONCIER DE FRANCE</b>	<b>3 489 153,95 €</b>
<b>CDC</b>	<b>CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION</b>	<b>687 002,97 €</b>
<b>CE</b>	<b>CAISSE EPARGNE COTE AZUR</b>	<b>5 199 299,50 €</b>
<b>CFFL</b>	<b>Caisse Française de financement local</b>	<b>408 392,18 €</b>
<b>CRCA</b>	<b>Crédit agricole renégocié</b>	<b>7 873 848,99 €</b>
<b>SG</b>	<b>SOCIETE GENERALE</b>	<b>1 000 000,00 €</b>
		<b>28 850 769,05 €</b>

La dette est composée à 81,27 % de taux fixes et 16,27 % de taux variables indexés sur des indices fiables (EONIA, EURIBOR, LIVRET A). Les emprunts à taux structurés ne représentent que 2,46 % et ne sont pas considérés comme des emprunts à risques. Ils portent sur 2 contrats réalisés en 2007 et dont le capital restant dû s'élève à 708 392,18 €. Ces contrats seront intégralement remboursés en 2027.



## b. L'évolution de l'encours de la dette

La municipalité actuelle travaille activement et fait de la réduction de l'encours de la dette une priorité, au regard de son impact sur les capacités d'investissement et les besoins d'équipements à réaliser. Il s'agit d'un enjeu déterminant à la faisabilité du programme pluriannuel d'investissement.

L'encours global de la dette de notre collectivité a évolué ainsi depuis 2016 :

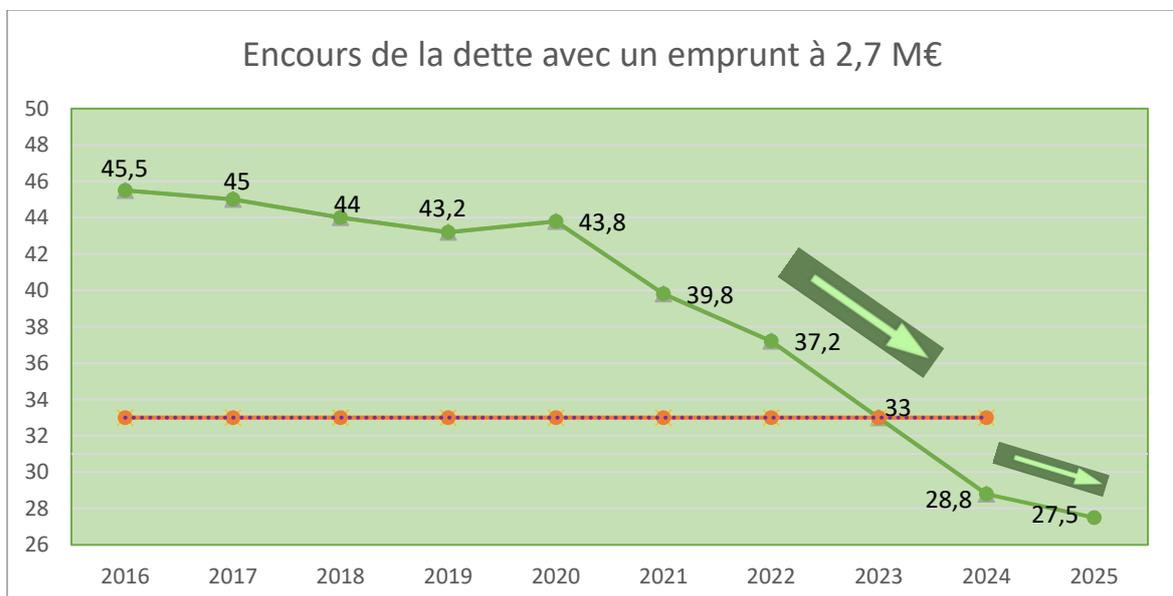
- Au 31 décembre 2016 : 45 484 609,19 €
- Au 31 décembre 2017 : 44 984 388,37 €
- Au 31 décembre 2018 : 43 997 590,42 €
- Au 31 décembre 2019 : 43 198 459,32 €
- Au 31 décembre 2020 : 43 862 167,70 €
- Au 31 décembre 2021 : 39 826 359,51 €
- Au 31 décembre 2022 : 37 232 693,47 €
- Au 31 décembre 2023 : 33 011 186,85 €
- Au 31 décembre 2024 : 28 850 769,05 €

Il est intéressant de préciser que l'engagement de l'équipe municipale actuelle en matière de désendettement est dépassé. L'objectif attendu d'ici la fin de la mandature était fixé à 33 M€. Cet objectif a été atteint à fin 2023.

## c. La prospective de l'évolution de la dette en 2025

Au regard de ce constat satisfaisant, il est envisagé de donner, en 2025, la priorité à la réalisation de plusieurs projets d'équipements inscrits dans la programmation pluriannuelle et de prévoir un recours à l'emprunt, nécessaire à l'équilibre du budget, sachant que l'objectif est de le limiter à 4 M€ maximum afin de stabiliser l'encours de dette à son niveau actuel.

A ce stade de la préparation budgétaire, le besoin de recours à l'emprunt est de 2,7 M€, ce qui permet de poursuivre le désendettement, tout en donnant la priorité à la réalisation des équipements prévus.



#### d. Un désendettement massif entre 2020 et 2024

L'amélioration des résultats de fonctionnement, liée à une bonne maîtrise des dépenses et une optimisation des financements externes, permet de limiter le recours à l'emprunt depuis 2020. Ce phénomène contribue à accentuer considérablement le désendettement de la collectivité.

L'encours de la dette a diminué de 34,22 % depuis son niveau de fin 2020, soit -15 M€.

Ainsi, la dette par habitant est passée de 3 028,91 € à fin 2020 à 1 966,38 € à fin 2024. La charge des intérêts qui pèse sur la section de fonctionnement a également diminué de 418 K€ (1,227 M€ fin 2020 / 809 K€ fin 2024).

A noter que l'augmentation de l'encours de dettes à fin 2020 a été conditionnée par l'obligation de neutraliser une recette de cession foncière aux ISSAMBRES inscrite au budget sur la mandature précédente mais non réalisable. Neutralisé de cet élément, l'encours de dette à fin 2024 s'établirait à 27,4 M€, ce qui aurait porté le désendettement à - 16,4 M€ par rapport à 2020.

#### e. La capacité de désendettement

La soutenabilité de la dette d'une collectivité est un critère essentiel de l'appréciation de sa situation financière. Le ratio le plus utilisé, y compris par les Préfectures, est celui de la capacité de désendettement.

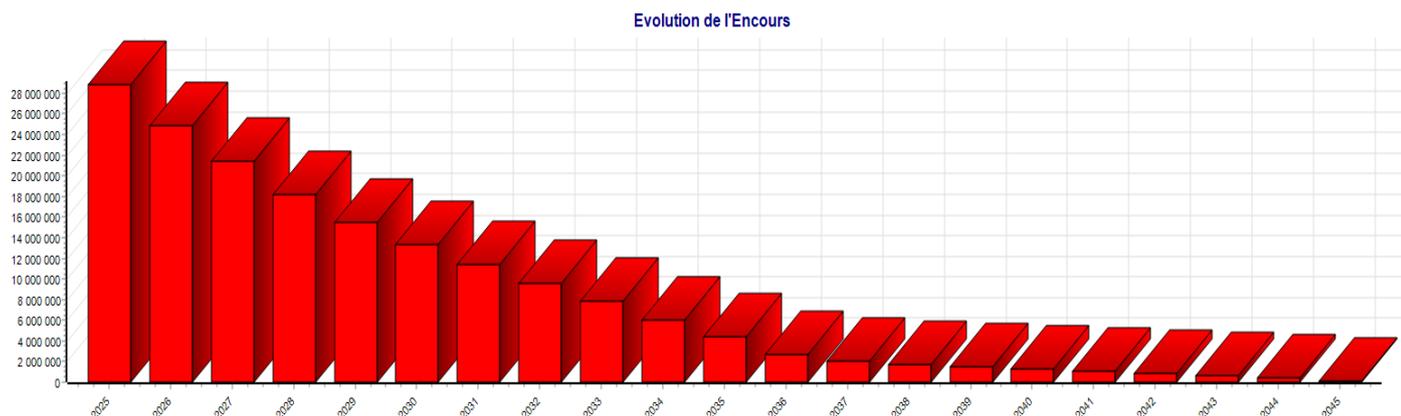
La capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne brute ou CAF) exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Ce ratio doit être le plus proche possible de 0, sachant que 12 ans constituent le seuil critique au-delà duquel la solvabilité de la collectivité est remise en cause.

A fin 2024, la capacité de désendettement de la collectivité s'établit à 3,29 ans (contre 4,73 ans à fin 2022 et 4,50 ans à fin 2023), tel que l'indique le tableau mentionné dans l'analyse rétrospective précédente. Ce qui signifie que si nous affectons la totalité de notre épargne brute au remboursement de l'encours de dette, nous absorberions la totalité de notre endettement en 3,29 ans. Elle s'établissait à 8,60 années fin 2019.

Ce ratio est inférieur à la moyenne nationale du « bloc communal », dont la capacité de désendettement est fixée à 4,5 ans (cf supra page 11).

## f. La projection de l'extinction de la dette



## II. LA BASE NAUTIQUE LES ISSAMBRES (SPIC)

### A. Le contexte actuel et rétrospectif

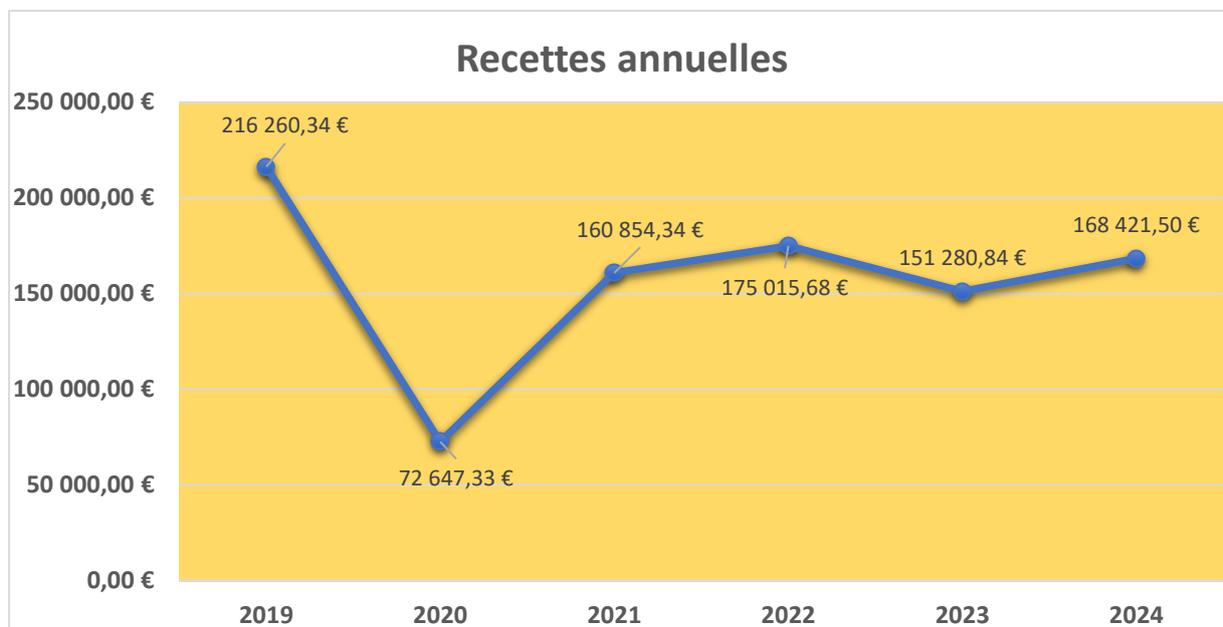
Dans la continuité de la nouvelle organisation mise en place en 2020 afin de proposer une offre de qualité à la fois aux activités touristiques et aux activités municipales, l'année 2024 a permis de pérenniser cette organisation. En débutant l'accueil des scolaires dès le mois de mars et en élargissant ainsi la période d'ouverture, le centre nautique a pu répondre favorablement à l'ensemble des demandes de groupes extérieurs sollicitant une activité en avant-saison.

### Les activités commerciales gérées par le SPIC Centre Nautique (payantes)

- Les groupes scolaires des communes avoisinantes (Puget sur Argens - Draguignan - Plan de la Tour – Sainte Maxime)
- Les groupes scolaires issus de Savoie et hébergés au centre de vacances des Myrtes
- Les groupes de colonies de vacances
- Les cours particuliers
- Les stages de voile tout public
- Les locations de bateaux, kayaks et de planches à voile
- La cale de mise à l'eau

L'ensemble des prestations payantes a généré les recettes suivantes sur le budget annexe du SPIC Centre Nautique les Issambres :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TTC	216 260,34 €	72 647,33 €	160 854,34 €	175 015,68 €	151 280,84 €	168 421,50 €

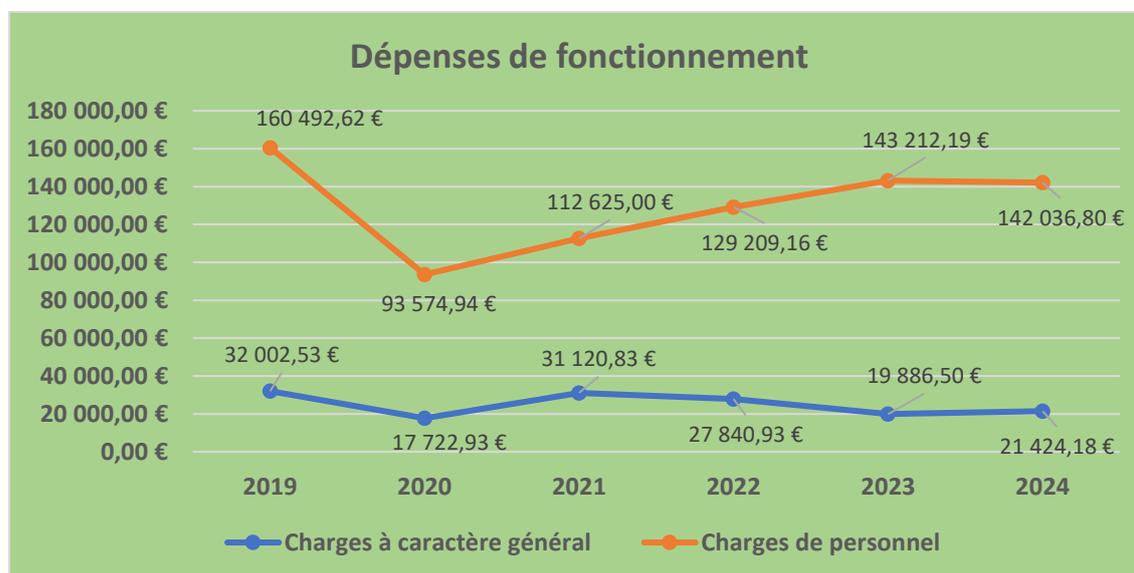


L'ensemble de ces prestations payantes a représenté 168 421,50 € pour l'année 2024 dont 25 465,00 € pour les locations et 142 956,50 € pour les stages.

En marge de ces activités, le Centre Nautique est partenaire de la Ligue Côte d'Azur de Voile pour la formation des futurs moniteurs de voile. Agréé FFV et habilité centre formateur, le Centre Nautique des Issambres participe activement, avec en son sein 4 agents formateurs, à ces missions qui permettent d'alimenter les clubs en moniteurs pour la saison estivale.

Les dépenses ont évolué de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	<b>32 002,53 €</b>	<b>17 722,93 €</b>	<b>31 120,83 €</b>	<b>27 840,93 €</b>	<b>19 886,50 €</b>	<b>21 424,18 €</b>
Charges de personnel	<b>160 492,62 €</b>	<b>93 574,94 €</b>	<b>112 625,00 €</b>	<b>129 209,16 €</b>	<b>143 212,19 €</b>	<b>142 036,80 €</b>



## **B. Les ressources humaines**

Le personnel intervenant au SPIC Centre Nautique est composé de :

- 1 directeur
- 2 agents BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) rémunérés sur le budget du SPIC Centre Nautique les Issambres en Contrat à Durée Indéterminée
- 1 gestionnaire des ressources humaines et financières
- 1 éducateur territorial des activités sportives à hauteur de 60 % maximum du temps de travail, rémunéré par la Commune et mis à disposition du SPIC
- Pour la période estivale : 2 postes d'aide moniteur, 2 postes d'agent d'accueil, 5 postes de moniteurs de voile

## **C. Les orientations 2025**

En matière d'activités nautiques, il conviendra de poursuivre le processus de formation des futurs moniteurs afin de pouvoir recruter des saisonniers pour l'été 2025.

D'un point de vue stratégique, il conviendra de conserver l'organisation mise en place entre les activités commerciales et municipales. Une organisation qui a trouvé le bon équilibre entre attractivité des propositions d'activités faites aux enfants de la commune et stabilité des recettes commerciales permettant la pérennité du SPIC.

Il est également important de prioriser et répondre favorablement aux demandes croissantes d'activités des groupes scolaires extérieurs en avant et après saison et recentrer les offres de prestations touristiques (location / cours particuliers) faibles à cette période uniquement sur les 2 mois d'été.

En 2025, la structure verra ses activités se développer avec la gestion de l'utilisation des deux pistes de padels créées en 2024 par la commune. Pour ce faire, les statuts de l'établissement seront modifiés, ainsi que sa dénomination. L'intitulé sera dorénavant « SPIC multisports » en lieu et place de « SPIC Centre Nautique Les Issambres ».

## **III. L'OFFICE DE TOURISME (EPIC)**

### **A. Rétrospective 2024**

#### a. Fréquentation des points d'accueil

L'Office de Tourisme a renseigné plus de **44 000** personnes

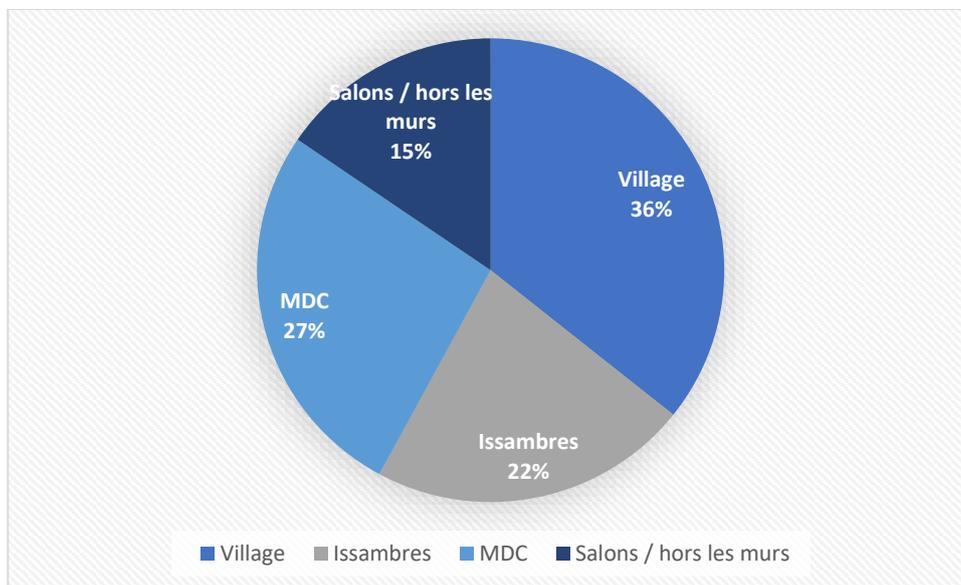
- + **14.12%** versus 2023, revenant ainsi pratiquement au niveau pré-covid,
- **25 %** d'étrangers, soit 6 points de plus qu'en 2023.

Ce résultat est en corrélation avec le plan d'actions communication /marketing qui cible majoritairement la clientèle étrangère.

Tous les mois sont en progression sauf mars et novembre. Avril, mai et septembre sont les mois avec une plus forte progression.

La fréquentation de l'office de tourisme des Issambres est en diminution alors que celui du village enregistre une large progression avec **+ 6 000** personnes accueillies, malgré une saison dans un accueil temporaire, la place Perrin, en attente du déménagement.

### La répartition entre les lieux d'accueil :



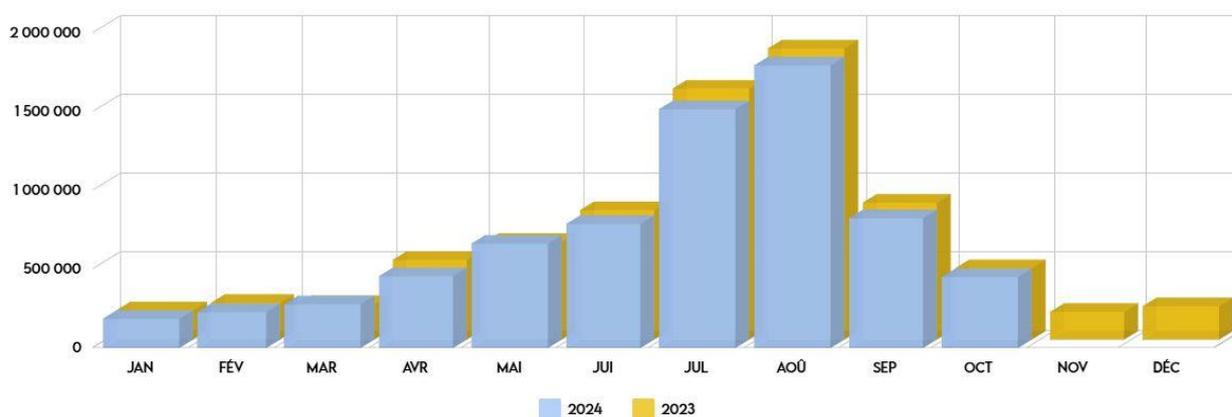
L'origine des touristes est en adéquation avec la fréquentation de la destination (Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Royaume-Uni et Suisse). Il faut souligner que les touristes italiens sortent du top 5 remplacés par les Suisses.

Les demandes des touristes à Roquebrune-sur-Argens, telles qu'exprimées dans les accueils de l'office de tourisme, reflètent une diversité d'intérêts. La majorité des demandes se concentre sur les balades et les musées, ce qui représente 23 % des préoccupations liées au patrimoine. 68% des demandes de loisirs concernent la randonnée pédestre. Les manifestations et marchés ainsi que la découverte du terroir captivent respectivement 14 % et 11 % des visiteurs. En ce qui concerne l'hébergement, 31 % des demandes sont axées sur les meublés, représentant une part importante de cette thématique.

Ces résultats mettent en lumière une dynamique de fréquentation positive et confirment l'efficacité des actions mises en place pour relancer l'attractivité touristique, notamment auprès de la clientèle étrangère. La hausse généralisée sur la majorité des mois traduit également un étalement de la fréquentation hors saison estivale. Enfin, la progression significative de l'accueil au village souligne l'importance stratégique de ce point d'information, malgré des conditions provisoires. Ces tendances confortent les orientations prises pour 2025 et ouvrent des perspectives prometteuses pour le développement touristique local.

## b. Fréquentation de la destination

### Nuitées touristiques mensuelles



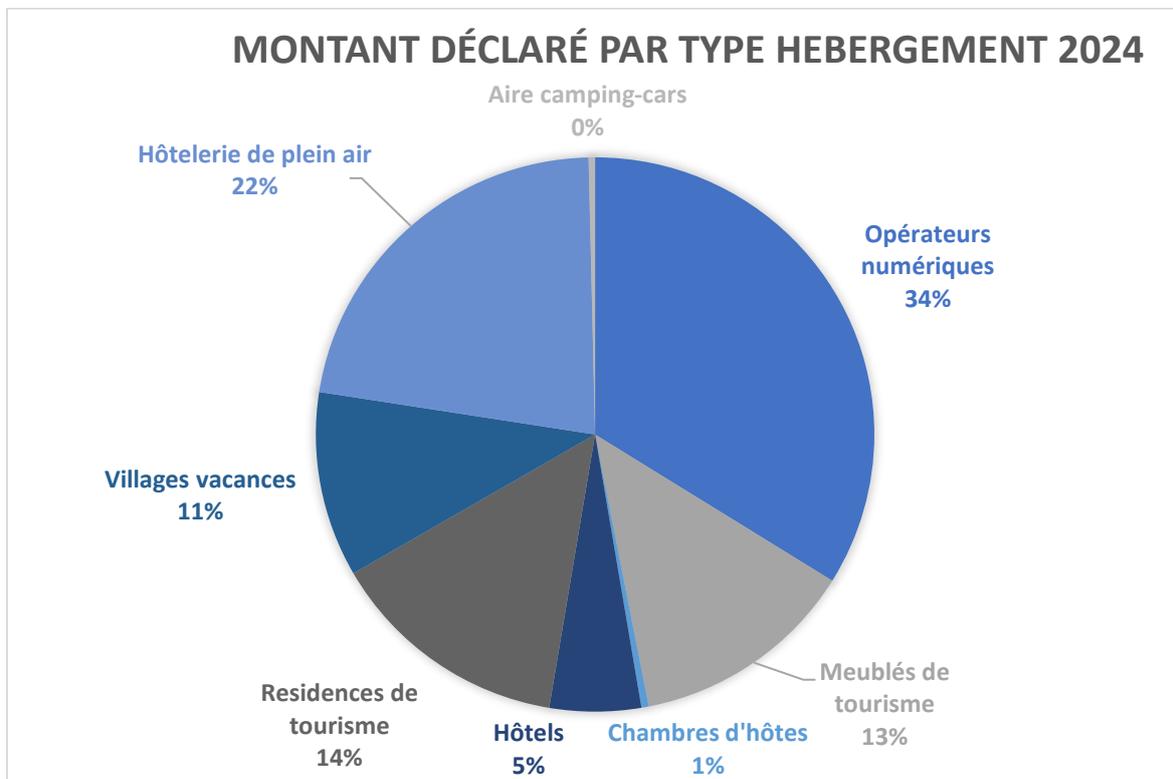
### Taxe de séjour (situation au 21 janvier 2025)

TAXE DE SEJOUR PERCUE	TOTAL avec opérateurs numériques			
	TS avec taxe additionnelle	Taxe additionnelle départementale 10%	Taxe additionnelle régionale 34 %	TS sans taxe additionnelle
2018	492 955 €	44 814 €	-	448 140 €
2019	554 426 €	50 402 €	-	504 023 €
2020	884 343 €	80 394 €	-	803 948 €
2021	872 876 €	89 294 €	-	783 584 €
2022	1 066 744 €	106 038 €	-	960 706 €
2023	1 548 739 €	112 137 €	299 508 €	1 137 094 €
2024	1 663 572 €	120 795 €	407 964 €	1 134 813 €

La perception de la taxe de séjour connaît une progression continue depuis 2018, avec un bond particulièrement marqué à partir de 2020. En 2023, l'introduction de la taxe additionnelle régionale (34 %) a contribué à une augmentation significative des recettes totales, qui atteignent 1 548 739 €, puis 1 663 572 € pour 2024.

Ces chiffres traduisent l'efficacité des dispositifs de perception, en partie grâce à la participation des opérateurs numériques, et reflètent une montée en gamme de l'offre touristique. Cependant, il est très probable que les recettes pourraient être encore plus élevées si un dispositif de contrôle renforcé était mis en place.

Les opérateurs numériques représentent 41 % des versements par les hébergeurs.



#### c. Ressources Humaines

#### **Effectifs permanents de l'Office de Tourisme au 31 décembre 2024**

Les effectifs permanents se composent ainsi :

- 1 personne à la Direction
- 2 personnes à la gestion administrative (1 temps complet et 1 temps partiel)
- 3 personnes dédiées à la promotion et à la communication
- 1 chargée de projets développement durable
- 5 personnes aux accueils
- 1 personne affectée au classement des meublés
- 1 personne affectée à la taxe de séjour
- 1 femme de ménage (temps partiel)

#### **Effectifs saisonniers de l'Office de Tourisme au 31 décembre 2024**

Durant l'année 2024, il a été recruté 5 agents saisonniers sur les missions de « conseiller en séjour ».

L'effectif de l'EPIC Office de Tourisme au 31 décembre 2024 est de 16,26 équivalents temps plein.

Il a été comptabilisé 9 jours d'arrêts maladies.

#### d. Commercialisation :

### **Les chiffres 2020 à 2024**

Catégories	Total TTC 2020	TOTAL TTC 2021	Total TTC 2022	Total TTC 2023	Total TTC 2024
Ventes Boutique	29 688.51€	52 188.73€	48 488,40 €	43 270.98 €	42 910.39€
Production OT	7 449,42€	9 719.94€	9561.90 €	6147.73 €	7 123.86€
Service Pros	16 845,00€	39 496.75€	40 358.25 €	47 605 .88 €	50 280.50€
Commissions Tiers	1 847,04€	919.07 €	3 079.35 €	1903.53 €	1 743.45€
Régie Pub	16 044,60€	16 550 €	22 098 €	21 240 €	19 502.59€
CA TTC TOTAL	71 874.57 €	118 871.49 €	123 585.90 €	120 168.12 €	121 560.79 €

Concernant la vente de loisirs en ligne, seule la commission perçue par l'Office de Tourisme et les prestations directement produites par celui-ci, comme les visites guidées, sont intégrées dans le chiffre d'affaires global. Cependant, il est important de souligner que la vente en ligne via la plateforme « Régiondo » génère, en réalité, un chiffre d'affaires supplémentaire de **20 000 €** pour les prestataires de loisirs de la commune.

### **B. Perspectives et plan d'actions prévisionnel 2025**

Le Plan d'Actions 2025 de l'Office de Tourisme de Roquebrune-sur-Argens vise à renforcer l'attractivité de la destination en s'appuyant sur trois axes principaux :

- la modernisation des infrastructures,
- la mise en œuvre d'une stratégie marketing innovante,
- l'optimisation des ressources humaines.

Les initiatives clés incluent la relocalisation de l'Office de Tourisme pour améliorer la visibilité et l'accessibilité, l'intégration de l'IA dans la gestion interne, le développement du tourisme hors saison, et la participation à des événements stratégiques. Ces actions visent à accroître la notoriété de la commune, prolonger la saisonnalité, attirer un public diversifié et maximiser l'impact économique sur le territoire.

### **C. Evolution de la situation financière**

#### a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une évolution en 2025 par rapport à 2024, qui n'est qu'un « retour à la normale ». En effet, contrairement à l'année précédente, l'Office de Tourisme devra à nouveau assumer le paiement d'un loyer sur l'ensemble de l'année à la suite de son installation dans les nouveaux locaux au cœur du village.

#### b. Les dépenses d'investissement

En 2025, les dépenses d'investissement continuent de se concentrer sur l'aménagement du nouvel Office de Tourisme. Cela inclut l'achat d'équipements et les travaux de finition nécessaires pour transformer cet espace en un lieu moderne et fonctionnel, conforme aux attentes des visiteurs et des partenaires. Ces investissements visent à offrir un accueil de qualité, véritable levier pour renforcer l'attractivité de la destination.

### c. Les recettes de fonctionnement

L'Office de Tourisme poursuit ses efforts d'optimisation de la taxe de séjour, une source essentielle de financement. À cela s'ajoute une prévision de hausse du chiffre d'affaires de la boutique, grâce au nouvel emplacement stratégique de l'Office de Tourisme et à une diversification de l'offre. La mise en avant de produits exclusifs, associés à un flux de visiteurs potentiellement accru, constitue un moteur clé pour la dynamique commerciale.

Enfin, l'élargissement de l'offre à destination des groupes, notamment par une proposition diversifiée d'activités de loisirs, devrait également contribuer à une augmentation des recettes. Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale visant à consolider les finances de l'Office de Tourisme tout en dynamisant l'économie touristique locale.

## **IV. LES CAVEAUX**

Le budget des caveaux ne présente aucune évolution significative, aucune charge de personnel ou de gestion : il est simplement prévu la vente des caveaux restants, en recettes.

Courant 2024, aucun caveau n'a été vendu, ce qui maintient le stock restant à 3.

Ce budget fait l'objet d'un budget annexe en raison de l'assujettissement de l'activité à la TVA.